

Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 8 (1767)

Heft: 2

Artikel: Memoire sur la question : quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton, tant pour le laboureur que pour l'acheteur, & quels sont les moyens les plus propres pour les amener à ce prix & les y maintenir

Autor: Muret, J.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382663>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

MEMOIRE
SUR LA QUESTION:

Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton , tant pour le laboureur que pour l'acheteur , & quels sont les moyens les plus propres pour les amener à ce prix & les y maintenir.

Par M. J. L. MURET.

Premier Pasteur & Secrétaire de la Société œconomique à VEVAY , membre honoraire de celle de BERNE.

Ce mémoire a obtenu l'accessit.



Inopes nos copia fecit.



Faint header text at the top of the page.

Section 1
Faint text block, possibly a title or introductory paragraph.

Section 2
Faint text block.

Section 3
Faint text block.

Section 4
Faint text block.

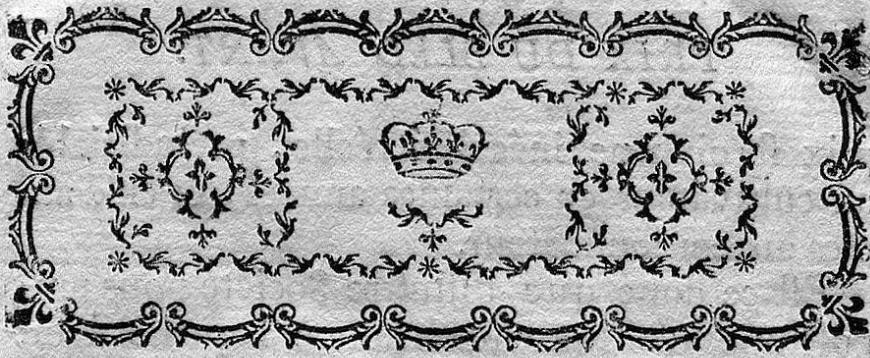
Section 5
Faint text block.

Section 6
Faint text block.

Section 7
Faint text block.

Section 8
Faint text block.

Section 9
Faint text block.



MEMOIRE

SUR LA QUESTION:

Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Conton de Berne, tant pour le laboureur que pour l'acheteur ; & quels sont les moyens les plus propres pour les amener à ce prix & les y maintenir.

L'Enoncé de la question semble exiger qu'on y réponde, en indiquant un prix moyen des graines à tant la mesure, 10. 12. 15. 20 baches, &c. celui qu'on estimera le plus avantageux pour l'intérêt combiné tant du laboureur que de l'acheteur. Mais je ne présume pas que ce soit là le sens de la question, & ce prix moyen quelconque s'il est exprimé par un chiffre arithmétique, me paroît non seulement impossible à déterminer, mais à supposer qu'il y eût quelque moyen pour amener les graines à ce prix égal & moyen, & pour les y maintenir, cette prétendue égalité de

prix feroit une inégalité réelle, préjudiciable au cultivateur en certaines années, & en d'autres au consommateur.

Est-ce donc que l'illustre Société nous propose une question chimérique à laquelle il soit impossible de répondre? Je n'ai garde de le penser. Elle n'ignore pas qu'il faut nécessairement que le prix des graines hausse & baisse suivant l'abondance des récoltes, mais elle voudroit que les deux extrêmes, le plus haut prix & le plus bas prix fussent rapprochés autant que possible. But véritablement digne d'une société qui ne s'occupe que du bien des hommes, & je ne crois pas qu'il soit difficile de parvenir à ce prix moyen.

On nous propose ici deux intérêts à concilier, qui d'abord semblent être en opposition, mais qui à mon avis ne doivent point être considérés séparément. Le bien être du laboureur tourné au profit de l'acheteur, & si vous favorisez celui dont le travail vous nourrit, je vois venir cette abondance que l'acheteur désire & qui fait aussi la richesse du cultivateur. En général il faut que chacun vive, & si quelqu'un mérite de vivre plus à son aise, c'est, sans doute, celui dont le travail fait vivre les autres.

Partant de ce principe, je dis que ce prix des graines que l'on cherche, ce prix le plus avantageux doit être tel, que le laboureur par la vente de ses graines soit toujours remboursé en plein de ce qu'elles lui coutent. Or ce

que coutent les graines à celui qui les fait croître, c'est 1°. l'intérêt du fonds : 2°. les fournitures quelconques (a) de fumier, semences, bêtes & instrumens pour le travail de la campagne, 3°. le juste salaire du laboureur. Il faut donc que la récolte paye les trois sommes, lesquelles peuvent être facilement déterminées, & pour rendre le calcul dans toute sa précision, je me servirai d'expressions algébriques.

Soient les trois articles de dépenses comme grandeurs connues, désignés par les trois premières lettres de l'alphabet, a , b , c . appelons R la récolte, ou plutôt le produit pécuniaire de la recolte. Je dis donc que $R = a + b + c$, c'est-à-dire, que le montant de toute la recolte doit être égal au montant des trois articles de dépenses indiqués, savoir l'intérêt du fond, les fournitures, & le salaire du cultivateur.

Supposant donc qu'un domaine coute 400

(a) On pourroit penser que je fais ici un double emploi, en comptant pour fournitures des productions comprises dans le revenu du fonds; mais si le fumier est appliqué aux champs, plutôt qu'aux vignes ou aux chenevieres, il faut bien que le bled paye cette fourniture, & quant aux semences, outre qu'elles sont dans les années de cherté une fourniture très-onéreuse, il y a du moins à compter l'intérêt de ces semences avancées dès le commencement, & quelquefois le capital perdu par une grêle, &c.

§ PRIX DU BLEND AVANT.

francs pour l'intérêt du fond, 200 de fournitures, 400 de travail: il est clair, que tant qu'il n'arrivera point de changement dans les prix des fonds, des fournitures, & de la main d'œuvre, il faut pour l'avantage combiné du laboureur & de l'acheteur, que la récolte une année dans l'autre vaille mille francs, & de plus, que le produit en argent de chaque récolte soit toutes les années autant égal que possible. Car si une récolte donnoit beaucoup moins que les 1000 francs supposés, le propriétaire & le cultivateur seroient en souffrance; & pareillement, si les denrées haussioient de prix au delà d'une juste proportion, enforte que la récolte passât de beaucoup des 1000 francs, ce seroit au préjudice du consommateur.

Or le montant pécuniaire de la récolte que j'ai appelé R , & qui doit être égal à $a + b + c$, étant le produit de la quantité des denrées multiplié par le prix d'icelles; comme cette quantité varie chaque année, le prix doit varier aussi, pour donner toujours le même produit R . Si donc j'appelle x la quantité indéterminée des mesures de bled que donne la récolte, & que j'appelle y le prix indéterminé de chaque mesure de bled, je dis que x ou $x y = R$, c'est-à-dire, que le nombre des mesures de bled multiplié par le prix, doit donner le produit R , égal à ce que coûte la récolte entière, tant au propriétaire qu'au cultivateur.

Supposant donc que la récolte R. coûte mille francs, il faut que x nombre des mesures de bled, multiplié par y prix de la mesure donne aussi mille francs, & que par conséquent le prix de chaque mesure hausse ou baisse, à proportion que le nombre des mesures augmente ou diminue à chaque récolte. Si, par exemple, la récolte est de 1000 mesures, le bled doit être à 10 baches; si la récolte n'est que de 500, le bled doit se vendre 20 baches, & ainsi de suite, en ajoutant quelque chose de plus au prix des années d'abondance tant pour dédommager le laboureur des frais de récolte augmentés dans les années qui donnent beaucoup, que pour l'intéresser à l'abondance par l'accroissement de profit & de bien être qui lui en reviendra.

Tel est le juste équilibre que je voudrois maintenir entre le laboureur & l'acheteur, équilibre qui est souvent rompu au préjudice du laboureur, quand il est accablé sous le poids d'une abondance passagère, & que ne trouvant pas l'écoulement facile de ses denrées, il est forcé de s'en défaire à vil prix, & qu'ainsi la richesse de ses récoltes, lui est à charge, mais l'équilibre est rompu de même au préjudice de l'acheteur, quand il est réduit à payer le bled à un prix exorbitant, soit qu'il y ait disette de bled dans le pays, ou que cette denrée de première nécessité étant entre les mains d'un trop petit nombre de

personnes, le vendeur puisse faire la loi à un peuple affamé.

Voulez-vous donc maintenir ce juste équilibre, faites enforte que le laboureur n'ait point à redouter l'abondance passagère de deux ou trois récoltes, il redoublera son travail & son activité, & il résultera de là une abondance permanente très-utile au consommateur, sans préjudice aucun pour le cultivateur qui saura bien retourner son industrie sur d'autres denrées d'un débit plus avantageux. Vous ne parviendrez jamais à établir un prix des grains absolument égal : cette égalité absolue est impossible, & ne seroit pas même avantageuse, mais vous aurez une égalité de proportion qui demeurera toujours renfermée dans les justes limites, sans qu'on voye jamais les extrêmes trop éloignés.

Je suppose, par exemple, que le bled froment descendit au très-bas prix de 7 à 8 baches la mesure; ce qui seroit au moins dans le Pays-de-Vaud, une sorte de non-valeur, ou que le bled montât au prix très-haut de 35 à 40 baches, ces deux extrêmes trop éloignés seroient funestes l'un au laboureur, l'autre à l'acheteur, ou plutôt ils seroient l'un & l'autre également funestes pour le cultivateur. Je voudrois donc pour l'avantage commun & le profit général, (& je ne crois pas la chose impossible,) que l'on prit des mesures si efficaces, que le prix du bled froment ne descendit point au dessous de 10 à 12 baches, &

qu'il ne montât jamais beaucoup au dessus de 20 baches.

Quand je parle de mesure, comme elles varient dans ce pays d'un lieu à un autre, j'entends la mesure de Berne ou de Payerne qui est la même. Elle pese en beau froment environ $21\frac{3}{4}$ lb. poids de marc, c'est à peu près la onzième partie du setier de Paris, & la vingtième du quarter d'Angleterre. Quant aux prix, c'est principalement pour le Pays-de-Vaud que je calcule, mais ces calculs sont aussi applicables à la partie Allemande du canton, en faisant quelque rabais pour la voiture, puisque le pays Allemand fournit souvent des graines au pays-de-Vaud.

Mais quels sont les moyens d'amener les graines à ce prix favorable & de les y maintenir ? c'est ce qu'il s'agit de rechercher. Et en général, les mêmes principes sur lesquels j'ai établi, que le prix des graines le plus avantageux à tous, c'est celui qui récompense complètement le laboureur, nous conduisent à trouver les moyens d'amener les graines à ce prix désiré, & de les y maintenir. Et ces moyens je les réduis à cette seule maxime, *ne craignez point trop la disette; car suivant la pensée d'un auteur très-judicieux, la crainte de manquer de grains, & les précautions qui en résultent, entraînent dans l'écueil que l'on veut éviter.* (a)

(a) Essai sur la police des grains, page 23.

Il n'est point d'homme sensé, dit un ancien auteur traitant de l'agriculture, qui veuille entreprendre une culture coûteuse, s'il ne voit pas qu'il y puisse trouver son avantage (a). Sentence des plus lumineuses; & assurément, par-tout où le laboureur n'aura pas la perspective presque assurée d'un honnête profit, on doit s'attendre que la culture sera négligée, & que les grains seront souvent à haut prix.

Or quand je considère la condition du laboureur dans ce pays, combien de chances n'a-t-il pas contre lui, & combien peu de chances favorables? Un hyver froid, un été pluvieux, les grêles, les tempêtes, d'autres accidens lui enlèvent souvent ses espérances. S'il a de riches récoltes, il languit faute d'acheteurs au milieu de son abondance. Si les récoltes sont chétives, le prix du bled ne monte point à proportion. Dans une telle position, tout homme qui cultive les grains préférablement à quelqu'autre culture, ou à quelque autre occupation, travaille assurément en dupe, avec beaucoup de risques, & peu d'espérance de profit.

Si pour rendre meilleure la condition du laboureur, & obtenir le but désiré d'un prix moyen & favorable des grains; je propose 1°. de ne permettre que très-difficilement l'en-

(a) Nemo enim sanus mente debet velle impensam, ac sumptum facere in culturam, si videt non posse refici. *Varro de re rustica*, lib. 1. cap. 2.

trée des graines étrangères. 2°. de ne pas multiplier les magasins publics (a), sans dou-

(a) Comme le simple énoncé de cette thèse peut déplaire à quelques lecteurs, nous les avertissons de suspendre leur jugement jusques à la fin pour tenir compte à l'auteur des adoucissémens qu'il trouve lui-même nécessaire d'y ajouter. L'approbation de la Société porte sur le mérite comparatif d'un mémoire sur l'autre; elle ne s'est point engagée à garantir tous les principes & toutes les conclusions des auteurs; le prix ou l'accessit sont décernés à ceux qui paroissent avoir le mieux approfondi le sujet. Il est toujours utile d'examiner des questions aussi intéressantes pour la nation; la science œconomique est trop peu cultivée encore pour nous assurer d'une infailibilité, qui ne peut être que le fruit de la plus grande évidence, & ce sera la suite comme ce doit être le but des controverses sur ces objets. Nous n'ajoutons que ces remarques: Si le gouvernement achete dans le tems du bas prix des blés, c'est un grand concurrent qui arrête l'avilissement de ce profit du laboureur; s'il revend dans le moment d'une cherté apparente, c'est un concurrent vendeur qui empêche le rehaussement excessif au profit des consommateurs. Une administration sage se fixe à ces deux extrêmes & laisse entre les deux époques le champ libre au commerce des particuliers. L'abus de cette régie n'est pas à craindre dans de petits États dont la constitution est libre. Nous en voyons les heureux effets à Genève, à Soleure, chez nous. Mais elle présente un appas dangereux à la cupidité des Princes absolus, & doit être toujours suspecte à leurs sujets. Il est de ces pays, où le législateur fait, d'une manière aussi indécente que destructive pour le peuple, le monopole du pain.

te , cela paroîtra un paradoxe ; car l'opinion commune , même des personnes les plus éclairées est , que les magasins publics sont une excellente ressource , & que les permissions d'entrée empêchant la disette & le prix excessif des graines , sont par cela même d'une utilité générale pour tout le pays.

Qu'il me soit permis , pour répandre du jour sur cette matière , de comparer la police bien différente à l'égard des graines & à l'égard des vins , & les effets qui en résultent.

A l'égard des vins , la sortie toujours libre , l'entrée toujours interdite , point de précautions pour prévenir la disette , on ne craint que la trop grande abondance. Telle est la police observée , voici les effets. Les vignes multipliées , leur culture portée à une grande perfection , introduite dans les lieux même où la nature sembloit s'y refuser , préférée à toute autre culture que l'on sacrifie à celle-ci , des caves établies en grand nombre , mille spéculateurs sur cette denrée , jamais de cherté excessive , jamais aussi le vin au billon. Au siècle passé il n'étoit point rare , de voir tomber le vin à 10 ou 15 francs le chard dans une année d'abondance , & monter l'année suivante jusqu'à deux ou trois cent francs. Aujourd'hui le prix du vin n'est guères au-dessous de 40 francs pour les petits vignobles , 50 francs pour les meilleurs , & il est fort rare , que le vin en moût se vende au des-

fus de 120 ou 130 francs dans les vignobles les plus distingués.

A l'égard des graines, il est naturel qu'une police contraire produise des effets opposés. La sortie souvent défendue, l'entrée souvent permise, la contrebande des graines étrangères d'autant plus aisée qu'elle est généralement envisagée comme utile au pays, l'indignation publique sur quiconque fait des amas de graines, des magasins publics au grand préjudice du laboureur, le clameurs de la multitude ordinairement écoutées, & les intérêts du pauvre laboureur sacrifiés au crédit du vigneron. Ce qui en résulte, c'est que la culture de graines languit, elle est bannie en quelque sorte des pays de vignobles, & reléguée dans les climats les moins heureux. Aussi voit-on dès la première mauvaise récolte, les graines monter à un prix excessif, les magasins ne suffisent point, on se croit perdu, & l'on se hâte de faire venir à grands frais, de Suabe, de Bourgogne, & de Lombardie, des graines que nous pourrions avoir de notre cru, en provision suffisante, & à beaucoup meilleur marché, si seulement l'on suivoit à l'égard des grains, une police à-peu-près semblable à celle qui nous procure l'abondance & le bon marché des vins.

Je conviens qu'il n'en est pas précisément du bled comme du vin, on peut se passer de celui-ci, mais les graines sont de première nécessité, le besoin commande, nous avons

à nous garantir du monopole , à pourvoir aux cas fâcheux de disette absolue , & d'extrême cherté , sans parler d'autres situations critiques dans lesquelles un pays peut quelquefois se rencontrer. Mais c'est précisément ce qui nous oblige à nous défendre d'autant plus fortement de l'importation des graines étrangères , puis qu'étant placés comme nous le sommes , au milieu de provinces fertiles en bled , il nous est impossible de soutenir leur concurrence , & qu'il nous faut ou interdire sévèrement l'entrée des graines étrangères , ou renoncer pour ce pays à toute idée d'amélioration de notre agriculture , & nous résoudre à être nourris par l'étranger , & à n'avoir pour ainsi dire qu'une subsistance précaire.

C'est le même raisonnement , qu'un auteur Anglois de grande réputation (*a*) faisoit au siècle passé par rapport à l'Angleterre. „ Les „ François , dit-il , nous nourrissent de leur „ propre bled , même dans les années les plus „ abondantes Ayant recueilli depuis „ quelques années beaucoup plus de bleds „ que nous ne pouvons en consommer , nous „ ne trouvons pas cependant le moyen de „ le

(*a*) Le Chevalier *Thomas Culpeper* , traité contre l'usure , écrit en 1621. page 464 & 465. cité dans les observations de la société de Bretagne & dans le livre des avantages & desavantages de la France & de la grande Bretagne.

le vendre , les François fournissant nos
marchés de leurs propres bleds , à beaucoup
meilleur marché que nous ne pourrions faire
le nôtre.

On fait peut-être sonner trop haut le nom
de monopoles. Quel est ce monopole que l'on
craint tant ? Si l'on entend par ce mot le tra-
fic de quelques particuliers , qui dans les tems
de disette , feroient de grands amas de graines
pour les faire passer clandestinement hors du
pays , (ce qui ne peut guères arriver , que
dans les cas où les puissances font faire à tout
prix des emplettes de graines pour fournir les
armées ,) il faut sans doute empêcher cette
exportation d'une denrée dont nous avons
nous-mêmes un besoin pressant , & l'on peut
le faire sans qu'il arrive aucun tort aux spécu-
lateurs , en statuant d'avance & une fois pour
toutes , que passé un certain prix , de 20 ba-
ches la mesure par exemple , toute sortie des
graines seroit absolument interdite.

Mais si l'on donne le nom de monopole , aux
amas de graines que les marchands pourroient
faire par speculation dans les années d'abon-
dance , pour les garder en magasins jusqu'à
l'époque d'une vente plus avantageuse , cette
speculation qu'on flétrit du nom odieux du
monopole , n'a rien selon moi que de légiti-
me & en même tems qu'elle enrichit le mar-
chand de bled , elle entretient l'abondance
dans le pays , elle est utile également & au
laboureur & à l'acheteur.

Vous traitez d'avares , de monopoleurs , d'usuriers , ceux qui font de telles spéculations , & cela sur le fondement qu'ils achètent à bon marché pour revendre à profit ; mais leurs emplettes ne font-elles pas un vrai soulagement pour le laboureur , à qui l'on ouvre un débouché avantageux de ses denrées , & leurs ventes quoiqu'à leur profit ne font-elles pas toujours une ressource pour l'acheteur ? Quant à moi , je ne puis envisager les spéculateurs en grains autrement que comme les bienfaiteurs des nations , & si nos laboureurs sont misérables , si le bled est présentement à haut prix , n'en cherchons point d'autre cause que celle-ci , nous n'avons personne qui spécule sur les grains.

Je reviens à l'exemple déjà présenté d'une autre denrée , qui est l'objet de mille spéculations. Que seroient dévenues sans les spéculateurs les récoltes très-abondantes en vin , de 1753. 1754. 1755. 1760. 1761. 1763. 1764. sept récoltes abondantes en quatorze ans , & qui se sont écoulées au bon profit du vigneron , je veux dire qui ont passé de ses mains dans celles du spéculateur , dont les magasins fournissent aux besoins du pays en attendant que nos vignes soient rétablies. Mais si l'on n'avoit pu faire cette spéculation sans être qualifié de monopoleur , & sans courrir le risque continuel d'une concurrence funeste des vins étrangers , la spéculation n'ayant rien d'assuré ni de solide , n'auroit point eu lieu. Le vigne-

ron n'auroit eu ni tonneaux , ni places dans sa petite cave pour loger les récoltes de plusieurs années , son vin vieux logé dans des tonneaux de sapin , & dans des caves chaudes attenantes à l'étable , se feroit tourné ou aigri en plus grande partie , le peu qui se feroit conservé auroit été foible & sans qualité. Les riches récoltes bien loin de réjouir le vigneron l'auroient écrasé , & mis dans l'impossibilité de continuer sa culture & vraisemblablement la misere de l'abondance auroit fait faire depuis plusieurs années , cet immense arrachis que la rigueur de l'hyver dernier nous a rendu indispensable. Cette triste situation que je viens de dépeindre est , cependant avec quelque différence , le cas très-ordinaire du laboureur. Des marchands spéculateurs en graines lui rendroient le même service , que les spéculateurs en vins ont rendu au vigneron dans son abondance.

Pour donner une idée de la misere du laboureur , quand il n'a pas l'écoulement de ses denrées , je transcrirai ici du mémoire de M. Dupont , une lettre fort singuliere écrite à un grand Seigneur par un de ses hommes d'affaires en Province. „ De mémoire d'hom-
 „ me il n'y a eu une année aussi abondante
 „ dans ce pays-ci , les granges ne sont pas
 „ assez grandes , & le payfan ne fait où met-
 „ tre sa récolte. Ainsi les affaires de vos fer-
 „ miers seront très-mauvaises , & il ne faut
 „ pas vous attendre à toucher un sol d'eux

cette année (a). Ouvrez au laboureur un débouché avantageux, sans quoi les présens du ciel feront pour lui une manière de fléau & une source de misère.

J'estime que la consommation annuelle du bled dans le Canton de Berne, peut être d'environ six millions de mesures. Or, supposons que la récolte donne seulement deux ou trois millions de mesures de plus, que deviendra cet excédent en lui-même peu considérable? la consommation intérieure est le seul débouché de nos grains, car ce que nous en fournissons à nos voisins ne mérite presque pas d'entrer en ligne de compte. Quelques Seigneurs, quelques riches propriétaires feront des spéculations en petit sur leurs propres récoltes, & tous leurs greniers ensemble feront à peine un million de mesures mises en magasins en attendant une révolution, mais il en restera toujours à vendre un quart de plus que la consommation. Chaque jour de marché le paysan obligé de déposer aux halles ce qu'il ne peut pas vendre, les créanciers le sollicitent, le besoin d'argent le presse, l'impatience le prend, il baisse d'un sol le prix de son bled, le marché suivant encore un sol de diminution, chaque semaine le prix tombe, le laboureur mal récompensé se dégoûte, &

(a) Mémoire de M. Dupont page 25. citant lui-même ce trait d'après un autre mémoire de M. Dupin, sur la liberté du commerce des bleds,

néglige une culture ingrate, où il ne voit que sa ruine, il sème moins, & s'il survient une saison défavorable, la disette est à la porte, & cette disette vient moins de l'intempérie des saisons, que du découragement du laboureur, & de la non-valeur du bled dans les années précédentes. *Le bas prix renverse les charues les mieux attéles, le bon prix les remonte, & plus il y en a de montées plus la production devient abondante, moins la disette est à craindre.* J'emprunte ici le langage & l'éloquence patriotique d'un habile avocat qui plaide avec force pour le libre commerce des grains. (a)

Quelle différence si les marchands de bled envisagés sous un coup d'œil plus favorable, oisoient se livrer à cette spéculation ! Dans l'abondance le laboureur pressé d'argent leur vendroit le superflu de sa récolte, les plus moyennés fourniroient eux-mêmes les marchés, tous les riches spéculeroient sur leurs propres récoltes, la concurrence de beaucoup d'acheteurs empêcheroit que les graines ne tombassent dans la non-valeur, le laboureur largement recompensé redoubleroit son activité & ses travaux, la culture se perfectionneroit tous les jours, & dans les années calamiteuses, les magasins des spéculateurs s'ouvreroient à un prix raisonnable, parce qu'il n'y auroit point de disette à craindre.

(a) Mémoire de M. le Trosne, avocat du Roi à Orléans; page 72.

Quant au danger que l'on suppose d'un concert entre les marchands, pour se prévaloir de la nécessité du peuple, & vendre le bled à un prix exorbitant, j'avoue que cet accord prétendu me paroît impossible; & quiconque connoît un peu les hommes saura, que l'intérêt particulier combat sans cesse l'intérêt particulier, & que la défiance, la crainte de perdre, le besoin d'argent, seront toujours des contrepoids suffisans contre l'avidité & le desir du gain. Qu'il y eût seulement dans le pays, quelques centaines de personnes qui fissent des amas de graines, il y auroit toujours concurrence, toujours jalousie, l'un s'empreseroit de vendre dès qu'il verroit un profit raisonnable, l'autre plus hardi voudroit pousser sa spéculation plus loin, & la combinaison des intérêts particuliers seroit toujours pour le bien public.

Il n'en est pas de même des magasins publics; soit que le Souverain établisse des greniers assez vastes pour y mettre en réserve pour les tems malheureux tout le superflu des bonnes années; ou qu'il spécule en petit, & qu'il ne mette en provisions que ce qu'il en faut pour prévenir une disette passagère, & fournir aux besoins les plus pressans en attendant qu'on ait fait venir des graines étrangères; j'estime que dans l'un & l'autre cas, les magasins peuvent faire l'effet opposé à celui qu'on se propose.

Mais avant que d'aller plus loin, & de peur

qu'on ne s'imagine, que mes raisonnemens sont contraires à la juste reconnoissance que l'on doit à notre bienfaisant Souverain, pour les sages & paternelles précautions qu'il prend depuis quelques années pour prévenir la disette, je me fais un devoir de dire en explication; 1°. que dans l'état présent des choses, & en attendant que nous ayons des marchands qui spéculent en graines, les magasins publics sont utiles & nécessaires, & qu'en particulier cette année nous en avons ressenti les bons effets, & reçu un soulagement réel par l'ouverture des greniers faite très-à-propos, & de maniere à ne point empêcher pour les particuliers le débit avantageux des graines qu'ils amenoient aux marchés.

2°. J'excepte les magasins d'économie & de spéculation, que le Souverain peut faire dans les années d'abondance en mettant en reserve le superflu de ses propres revenus, de dixmes & de censés. Dans cette partie, le Souverain n'est que comme un riche particulier qui spéculé sur ses propres denrées, & bien loin que cette spéculation soit au préjudice du public, j'y trouve deux avantages bien sensibles: l'un en ce que ces graines ferrées dans les années d'abondance sont autant d'ôté du commerce, autant de concurrence de moins pour le débit des graines du laboureur, & qu'ainsi le prix se soutient mieux: l'autre avantage, c'est que plusieurs greniers répandus dans tout le pays sont dans la disette une

ressource utile, & semblable à celle que nous trouverions dans les amas de bled faits par les particuliers.

3°. J'excepte encore, & à plus forte raison, les magasins de politique, j'appelle ainsi les provisions de bled qu'une sage politique tient toujours en réserve, & à la disposition de l'Etat pour les besoins pressans, comme pourroient être des tems de guerre ou de famine, dans lesquels il faut absolument tirer des grains de l'étranger : il n'est pas douteux, que des magasins uniquement destinés à cet usage ne soient utiles, en y apportant ces deux précautions, l'une de ne point ouvrir ces magasins qu'au besoin pressant, & quand le bled manqueroit au pays; l'autre que pour renouveler ces magasins sans inconvénient, on y fit entrer chaque année la même quantité de graines qu'on en sortiroit, afin de conserver toujours la balance du commerce, sans y causer jamais de grandes révolutions.

Mes réflexions portent donc uniquement sur les magasins publics qu'on voudroit établir en vue de prévenir la disette, & quoique j'en aie reconnu tout-à-l'heure la nécessité dans l'état présent des choses, & pendant que nous n'avons point de marchands de bled, qu'il me soit permis cependant de les envisager comme un moyen insuffisant & même comme un moindre mal auquel il seroit à souhaiter que l'on pût substituer un bien réel, un commerce de spéculation & de concurrence entre

un grand nombre de particulier : feul & vrai moyen de maintenir l'abondance , & le prix favorable des graines.

Pofons le cas en effet , où le Souverain par une prévoyance toute paternelle , auroit mis en magazins une certaine quantité de bled , autant qu'il eft néceffaire pour prévenir une difette paffagere : je ne difconviens pas qu'un million de mefures de bled dans les magazins publics , ne foient dans le befoin un fecours très-utile en attendant l'arrivée des graines étrangères ; mais ce à quoi je prie le lecteur de faire bien attention , c'eft qu'une provision auffi foible que celle-là , bien éloignée de fuffire aux befoins du pays , feroit cependant le mauvais effet de dégouter tous les fpéculateurs , dont aucun n'oferoit s'expofer à la concurrence du Souverain.

Il eft aifé de rendre la chofe fenfible par un culcul. Quand un particulier achete pour 1000 écus 2500 mefures de bled , qui cinq ans après font reduites à 2000 par le déchet , il faut que la vente des 2000 mefures lui rende fon capital de 1000 écus , & de plus 250 écus d'intérêts , 50 de louage de magazins , 100 pour les fraix de manipulation , d'achat , de vente &c. enforte que le grain acheté 12 baches la mefure , revient au moins à 21 baches , & doit être vendu autant , pour que le marchand foit feulelement garanti de perte.

Mais fi le Souverain fait de fon côté la mè-

me spéculation , il a des magasins tout établis qui également ne lui porteroient point de rente , il a des sommes qui reposent , & pourvû que par la vente du bled il retrouve son capital primitif & ses fraix , il lui est indifférent d'avoir en reserve pour les besoins publics , de l'or qui chomme sans intérêts, ou du bled sans intérêts. Il peut donc sans perte effective vendre le bled à 17 baches, tandis que le particulier payant intérêt ne peut pas le donner au dessous de 21. D'où je conclus qu'aucun particulier ne pouvant soutenir une telle concurrence , il n'y a point de particulier prudent , qui ose faire des magasins de bled si le Souverain en fait. Or dans le cas supposé , le superflu des années d'abondance ne trouvant point d'acheteurs , l'abondance est à charge au laboureur , qui s'endette & qui abandonne enfin une culture sans profit.

Je prévois une objection , on voudra me battre de mes propres armes. Que le Souverain , dira-t-on , multiplie ses magasins , qu'il en établisse dans tous les lieux convenables , & assez amples pour y loger tout le superflu des années favorables , toutes les graines que les particuliers auront à vendre. Par ce moyen , le laboureur trouvera dans l'abondance un débit assuré , & dans le cas d'un manque de récolte , des magasins vastes & suffisans s'ouvriront au soulagement du peuple & au plus grand avantage général ; puisque le Souverain

ne payant point d'intérêts, pourra même gratifier l'acheteur de quelque chose dans les années de misère.

Voilà les avantages ; mais voyons les inconvéniens. Je suppose que le Souverain spéculé en grand, qu'il fasse construire des magasins en assez grand nombre pour y loger tout le bled que les particuliers voudront vendre ; étant seul acheteur dans l'abondance, seul vendeur dans la disette, maître de fixer les prix, quels inconvéniens n'en résulteroit-il point ? Je sai que nous n'avons rien à craindre sous la juste domination d'un Souverain qui se montrera toujours pere de ses peuples : il feroit pour nous dans le besoin, comme il l'a fait en plus d'une occasion, des sacrifices considérables, & cette bonté paternelle l'engageroient à fixer toujours le prix le plus équitable pour l'achat & pour la vente ; mais qui nous répondra que ses employés agiront tous dans le même esprit ? Un pauvre laboureur pressé d'argent viendra offrir ses graines au prix fixé ; mais on le chicanera sur la qualité des graines & sur la mesure, des criblemens réitérés à l'infini, & pour deux ou trois sacs de bled, il lui faudra peut-être perdre plusieurs journées avant que d'avoir passé par tous les préliminaires.

Je suppose l'établissement fait de ces vastes magasins publics, sitôt les graines battues, on y portera la plus grande partie des bleds du pays, un petit nombre de particuliers à leur

aïse préféreront de les garder chez eux pour les mener au marché ; mais à la moitié ou aux deux tiers de l'année , ces provisions de particuliers écoulées , il faudra que les magasins publics fournissent les marchés. Il est juste que le Souverain retrouvée sur la vente le déchet & les fraix , le marchand en feroit tout autant , le laboureur de même , mais le peuple qui ne calcule point , & qui auroit à faire à un seul vendeur , regarderoit ce remboursement des fraix nécessaires , comme un impôt onéreux.

Ce seroit bien pis dans la disette. D'immenses magasins confiés à des mains étrangères seroient souvent mal conditionnés. Des commis à gages , accablés par la multitude des affaires , & qui ne sont pas eux-mêmes intéressés à la chose , n'y regardent pas toujours de bien près. Ils recevront peut-être des graines mal recueillies , encore humides , qui se pourriront dans les greniers. Les meilleures graines peuvent se gâter par négligence , ou être dévorées par les insectes : toutes ces pertes haufferont considérablement le prix , & la révolution arrivée , le Souverain vendra peut-être sans profit , sacrifiant généreusement les intérêts , & cependant le public n'aura que des graines fort mauvaises & à très-haut prix. Il n'est rien tel que l'œil du maître , & jamais le Prince par ses commis ne fera des spéculations avec la même économie , que des par-

ticuliers qui travaillent pour leur propre compte.

On voudroit trouver un juste équilibre entre les intérêts du laboureur & les intérêts de l'acheteur ; or je suis persuadé que les magasins publics trop multipliés rendant impossibles les spéculations des particuliers, peuvent également faire tort aux deux classes de personnes dont on cherche à concilier les intérêts.

Mais quand le bled renchérit, & qu'il monte à un prix qui incommode beaucoup l'acheteur, laissera-t-on tout un peuple dans la souffrance, n'est-ce pas alors le cas d'ouvrir les magasins, & de permettre l'entrée des graines étrangères ? Assurement, si l'on ne fait attention qu'à l'acheteur, & à l'intérêt prochain de l'acheteur, il n'est pas douteux, que dans la circonstance fâcheuse d'un renchérissement de bled considérable, on ne puisse le soulager en ouvrant tous les magasins, & en faisant venir incessamment des graines du dehors.

Mais si l'on fait attention au laboureur, & même au véritable intérêt de l'acheteur pour une suite de plusieurs années, il est certain qu'avant de se livrer aux clameurs de la multitude, & d'accorder trop-tôt, peut-être l'entrée des graines étrangères, il faudroit s'assurer premièrement, s'il n'en reste pas suffisamment au pays pour aller jusqu'à une autre récolte ; je ne crains point de le dire, dans

ce dernier cas , toute permission d'entrée pour les graines feroit très-nuisible au pays.

J'ai supposé que la consommation annuelle du bled dans le canton de Berne pouvoit être d'environ six millions de mesures ; supposons encore que dans les années où la récolte donne juste pour la consommation , le prix du froment soit 15 baches , pour que le laboureur soit pleinement dédomagé , s'il vient une année où l'on n'ait recueilli que trois millions de mesures , je demande ce qu'il faut faire en pareil cas , pour prévenir la disette , & tenir la juste balance entre le laboureur & l'acheteur.

Je voudrois qu'avant toutes choses , on fit une recherche exacte de la quantité du vieux bled qui reste dans le pays. S'il s'en trouve trois millions de mesures , & par conséquent de quoi suppléer au défaut de la récolte , point de magasins ouverts , point d'entrée de graines étrangères. Je sai que peu de personnes feront de mon avis , & qu'un sentiment de compassion pour la multitude qui souffre , fera rejeter un système qui paroît dur , & difficile à suivre ; mais je prie le lecteur de suspendre son jugement , & pour savoir précisément lequel des deux systèmes est le plus utile au public , il est à propos d'établir quelques calculs.

Et d'abord qu'il me soit permis de considérer tout le pays comme une seule famille , dont les intérêts ne sont point divisés , je le

considérerai ensuite comme partagé en deux familles dont les intérêts quoique distincts sont toujours étroitement liés.

A considérer tout le pays comme une seule famille, il est incontestable, que tant qu'il y a dans le pays suffisamment de graines pour pousser jusqu'à un autre récolte, tout le bled qu'on feroit venir bien chèrement du dehors, feroit une emplette très-mal entendue, & onéreuse pour le pays, puis qu'après la récolte nous aurions de reste en magasins, cette même quantité de bled acheté, avec diminution peut-être de la moitié de son prix, & qui nous feroit alors à charge par le manque de débit de nos propres denrées.

En 1709 & 1740 les graines que le gouvernement en France fit venir de dehors, servirent bien à dissiper les allarmes du peuple, mais elles ne servirent point à la subsistance nationale; elles se gâterent. Pareille chose nous arriva en 1749.

Mais si nous considérons le laboureur & l'acheteur séparément, il est certain qu'outre le mal inévitable d'une sortie d'argent considérable & la perte effective sur tout le bled qui demeure de reste après la récolte, l'effet nécessaire d'une permission donnée légèrement pour l'entrée des graines étrangères, c'est que le laboureur est écrasé cette même année, & l'acheteur les années suivantes.

Le cas que j'ai posé est d'une année, où la récolte n'auroit donné dans tous les pays que

la moitié de la consommation ordinaire, & où par conséquent le bled dans la proportion supposée, devoit monter de 15 à 30 baches. Le prix exorbitant, duquel au reste nous n'avons point eu d'exemples, à moins que ce ne soit peut-être une seule fois en trente ans, par une terreur panique qui n'étant pas fondée sur une disette réelle, ne dura tout au plus que deux ou trois semaines (a). Le prix, dis-je, de 30 baches si jamais le bled montoit à ce prix, seroit insupportable pour une partie des acheteurs, & cependant le laboureur n'auroit toujours que son juste salaire. Mais dans une calamité générale il est juste que chacun souffre, pourvu seulement que le mal ne soit pas tout d'un côté; or s'il reste au pays, suivant la supposition que j'ai faite, assez de bled vieux pour nourrir le peuple jusqu'à une autre récolte, cette provision empêchera que le prix ne monte aussi haut, il tiendra donc le milieu entre le prix moyen de 15 baches & le prix excessif de 30, & ne passera point celui de 24 à 25 baches.

Or

(a) Voyez la table troisième année 1749, où le plus haut prix est au dessous de 25 baches, quoiqu'en Juin & Juillet de cette année là, on vit le bled monter d'un marché à l'autre jusqu'au troisième Juillet qu'il se vendit à Vevay jusqu'à 40 baches, ce qui revient à 32 baches, mesure de Berne, sans autre raison que la peur, mais cette folie ne dura que deux ou trois semaines.

Or même à ce prix haut, le laboureur & le propriétaire souffriront encore une perte considérable, mais ils s'en consoleront dans l'espérance d'une meilleure année, & le reste du peuple prendra aussi son mal en patience.

Mais si on ne pense qu'à soulager l'acheteur, & qu'au mal déjà fort grand, & inévitable du laboureur, qui souffre beaucoup de la mauvaise récolte, soit ajouté encore celui d'une permission pour empêcher la cherté du bled, il arrivera bien peut-être que l'entrée d'une couple de millions de mesures de bled, en fera baisser le prix jusqu'à 18 ou 20 baches au profit de l'acheteur, mais que deviendra le laboureur? une pareille révolution ne peut que l'écraser tout à fait.

Reprenons notre calcul, un domaine qui coûte 400 livres de rente, 200 livres de fournitures, 400 de travail. S'il est vrai suivant ma supposition, que le bled dans cette année de chétive récolte, ne coûte pas moins de 30 baches au laboureur lui-même, il n'a recueilli qu'environ 330 mesures, qui à 18 baches font 600 livres. Il y a 200 livres à prélever pour les fournitures, reste 400 à partager entre le propriétaire & le laboureur. Les voilà donc réduits l'un & l'autre à la moitié de leur revenu & de leur salaire; il est bien à craindre que plusieurs ne se dégoutent d'une culture ingrate, ou qu'ils ne soient peut-être dans l'impossibilité de la sui-

vre. La loi ne permet pas à un créancier de prendre au laboureur sa charruë, & ses bœufs destinés au labourage, mais une loi plus dure, celle du besoin, obligera le pauvre laboureur à vendre ses bêtes d'attelage, & ses champs demeureront en friche.

Je veux même qu'un laboureur ne soit pas encore réduit à cette cruelle nécessité, s'il lui restoit au moins l'espérance; mais quelle est je vous prie, la perspective du laboureur en pareille circonstance? Je ne vois rien de propre à le consoler de sa misère & de sa perte présente. *On pense ordinairement que dans dix ans nous avons une très mauvaise récolte, deux fort médiocres, cinq ordinaires, & deux abondantes. Cette combinaison s'accorde à peu près avec l'expérience.* (a) Partant de ce point, si la récolte suivante est une des deux fort médiocres, nouvelle perte! le haut prix des graines ne pourra jamais le dédommager en plein, d'autant plus que lui-même & sa famille mangeront une partie considérable de leur récolte. Si c'est une des cinq années ordinaires, le laboureur pourra peut-être se tirer d'affaire; & s'il vient une récolte abondante, qui sembleroit devoir le remettre, il y a encore au pays ce résidu de bleds étrangers, qui fera tomber après moissons les graines au billon. Une telle perspective assurément n'est rien

(a) Essai sur la police des grains, p. 125.

moins qu'encourageante pour la culture des graines.

Encore y a-t-il beaucoup de laboureurs, je dirai même la plus grande partie, qui ne sont pas dans une position aussi favorable à beaucoup près que je l'ai supposé; car tous mes calculs sont établis dans cette supposition que le laboureur n'est pas lui-même propriétaire, mais s'il est comme les trois quarts de nos payfans, propriétaire de nom, c'est-à-dire que les fonds soient à lui, mais chargés de dettes pour la moitié de leur valeur; il est aisé de comprendre qu'il est moins en état de souffrir quelque perte.

Posons le cas d'un payfan qui possède un domaine de 200 livres de rente, 100 de fournitures, 200 de travail, ce sont les mêmes proportions que dans l'exemple précédent. Si la récolte qui devrait valoir 500 livres, ne lui donne suivant le calcul établi ci-devant que 300 livres, il en faut prélever cent de fournitures, cent autres d'intérêts à payer, il se trouve qu'il n'a que 100 livres de produit net, intérêts & fournitures déduites. Le voilà donc réduit non point comme l'autre à la moitié, mais au tiers de son juste revenu, les intérêts demeurent en arriere, l'année prochaine il vendra pour les payer, ses pailles & son fourage, ensuite une piece de bétail, le domaine dépérit, le laboureur se ruine, & il est presque impossible qu'il puisse jamais en revenir.

Il me semble donc qu'accorder aux clameurs de la multitude l'entrée des graines étrangères, quand il y en a suffisamment dans le pays, c'est enchaîner les bras du laboureur, c'est le décourager, le ralentir jusqu'à le mettre dans l'impuissance de cultiver ses terres, c'est tuer la poule qui faisoit des œufs d'or, & se préparer pour plusieurs années cette cherté que l'on craint, & qu'on évite pour le moment par un palliatif, au lieu que si l'on avoit le courage de souffrir une cherté, à la vérité très incommode, mais qui pourtant n'iroit pas jusqu'à la disette absolue, le laboureur encouragé par cette protection bien marquée, auroit redoublé son travail & son ardeur, dont l'effet nécessaire & prochain seroit de ramener l'abondance.

Comparons la souffrance effective de l'acheteur, quand on se refuse à ses clameurs, avec celle du laboureur quand on y prête trop facilement l'oreille. Par un calcul fait en gros sur tout le pays de Vaud, je pense qu'on peut partager notre peuple en trois classes, à peu près également nombreuses, ceux qui achètent le bled, ceux qui le vendent, & ceux qui n'en recueillent que pour leur propre consommation. Dans ce dernier cas font une partie des montagnards & des vignérons dans plusieurs districts, d'où le fassoir n'a pas encore banni absolument la charrue. Le peuple acheteur à peu près en nombre égal au peuple vendeur, est compo-

se de la plus grande partie de vigneron, d'une partie de montagnards, de l'artisan, du rentier, du marchand, & du journalier. Dans la partie allemande du Canton de Berne, on trouveroit les vendeurs de bled, peut-être en plus grand nombre que les acheteurs.

Or d'entre tous ceux qui composent la classe des acheteurs, je ne vois proprement que le journalier, & les plus pauvres d'entre les vigneron, qui soient en souffrance réelle & considérable dans les tems de cherté, on peut y ajouter encore un petit nombre d'artisans chargés de famille, tout le reste du peuple a encore des ressources, & leur souffrance n'est au fond qu'une diminution de bien-être. S'ils entament leurs capitaux, ou s'ils contractent quelque dette dans une année calamiteuse, ils peuvent se refaire dans la suite par un travail assidu, & une bonne économie. Il n'y a donc proprement à considérer ici que les gens pauvres, qui vivent au jour la journée, & qui n'ont du tout rien devant eux.

Or si nous considérons qu'ils peuvent vivre très bien quand le bled est à 15 baches, & que le pain ne fait pas la moitié de l'entretien même des plus misérables, il est clair qu'un renchérissement de 9 à 10 baches par mesure, quoique très considérable en lui-même, ne fait que le tiers tout au plus de leur gain journalier, au lieu que le labou-

reur, suivant le calcul que nous avons établi, même en supposant ce renchérissement si considérable, & le bled à 25 baches, perd encore beaucoup de son juste salaire, & qu'il en perdra la moitié, les deux tiers & d'avantage, si l'on se prête aux desirs de l'acheteur, & qu'une permission d'entrée accordée au peuple pour son soulagement, fasse descendre le prix jusqu'à 18 baches.

Actuellement le bled se vend au pays de Vaud, c'est-à-dire dans les marchés du vignoble, 19 à 20 baches la mesure de Berne : sans le bled vieux, il seroit peut-être à 25 ou 26, & je ne doute point qu'il ne revienne à ce prix-là au laboureur. Au reste ce n'est pas notre pays seulement où la récolte a été chétive, la cherté est aussi en France, en Angleterre & en Italie ; & l'Angleterre, ce magasin si abondant d'exportation est présentement fermé, peut-être moins par nécessité, que pour faire cesser les craintes & les clameurs d'un peuple allarmé.

Supposons que cette année notre récolte en bled eût été plus foible seulement d'un fixieme, nous aurions le bled à 23 ou 24 baches, & il ne coûteroit pas moins de 30 ou 32 à celui qui le cultive. Ainsi le laboureur perdant sept à huit baches par mesure, ne seroit pas moins en souffrance que le vigneron, que l'artisan &c., cependant ce seroit un cri général, on demanderoit de toutes parts l'entrée des graines étrangères,

La refuser, ce seroit mettre l'acheteur mal à son aise : l'accorder, ce seroit ruiner non seulement le laboureur, mais la culture, & perdre pour plusieurs années l'espérance d'une abondante récolte.

Le laboureur & l'acheteur font deux familles à peu près égales en nombre, & dans ce sens là également précieuses à l'Etat, mais les premiers par bien des raisons méritent la préférence : 1°. parce qu'ils font en beaucoup plus grand nombre, que cette portion seulement moins aisée du peuple acheteur qu'on se propose de soulager. 2°. Parce qu'ils supportent déjà la plus grande perte du manque de récoltes. 3°. Parce que leur ruine & leur misère n'est pas seulement la misère d'un certain nombre de citoyens, mais la ruine de tous, puisqu'elle fait tarir pour la suite les sources de l'abondance.

Puis donc qu'il est nécessaire de choisir entre deux maux, (toujours dans la supposition, qu'il y ait assez de bled pour pousser jusqu'à une autre récolte,) il vaut mieux, ce me semble, souffrir un renchérissement, onéreux il est vrai à la classe nombreuse des acheteurs, mais que les deux tiers de cette classe peuvent aisément supporter, & qui n'ôte aux plus pauvres que le tiers au plus de leur gain journalier; il vaut dis-je incomparablement mieux s'exposer à ce renchérissement, que d'avoir les grains à un prix plus favorable, s'il faut acheter ce prix favorable

par un argent immense qui sort du pays, par le total découragement de la classe nombreuse & si nécessaire des laboureurs, & par la ruine entière d'un grand nombre d'entr'eux.

„ Raifonneurs compatiffans ”, dit un zélé Patriote François, à ceux qui voudroient toujours le bon marché des graines. „ Raifonneurs compatiffans, dont tous les regards vont fe concentrer dans un four, écoutez donc que des politiques qui ne voudroient envisager que le pain, s'exposeroient bientôt à en manquer ; songez que fi les grains font à vil prix, vos fermiers ne pourront vous payer de revenus ; que lorsque vous n'aurez point de revenus, votre charité fera impuiffante, il ne vous fera pas poffible de donner à ce peuple de l'ouvrage, ni par conféquent des falaires ; & que cette difette de travail & de salaire le mettra dans le cas de ne pouvoir rien acheter, pas même du pain, & le forcera à mourir de mifere, à voler, à mendier, ou à émigrer. (a) ”

Que s'il y a difette effective, & que par l'inventaire de tous les greniers du pays, il fe trouve qu'il n'y ait pas fuffifamment de bled pour la confommation de l'année, néceffité n'a point de loi. Ouvrez s'il le faut

(a) Mémoire de M. Dupont, page 167 de l'exportation & de l'importation des grains.

jusques aux magasins de provisions de guerre, il faut aller au plus pressant. Faites alors venir des graines du dehors, cette importation soulagera l'acheteur sans faire le moindre tort, ni la moindre concurrence au laboureur. Mais cette disette qui nous effraye si fort, & dont la peur nous fait voir quelquefois le fantôme, n'auroit probablement jamais lieu, si l'on regardoit toujours & principalement aux intérêts du laboureur, si l'on favoit sacrifier à propos un intérêt présent, pour donner au cultivateur tous les encouragemens qu'il mérite.

Quand j'ai fait mention d'un inventaire de tous les greniers du pays, comme d'un préalable qui devoit toujours précéder la permission d'entrer les graines étrangères, je voudrois qu'on s'y prît de maniere à ne point allarmer le peuple. Qu'après une mauvaise récolte, il y ait une recherche générale de la quantité de graines qui se trouve au pays, il n'en faut pas d'avantage pour jeter l'épouvante parmi le peuple, on croiroit déjà la famine à la porte; mais que chaque année après la moisson, ou si l'on veut à l'entrée de l'hyver quand le bled est battu, il se fasse une visite de tous les greniers, cette recherche seroit facile & demanderoit peu de fraix.

Dans tous nos pays de vignobles, la police fait faire deux ou trois fois chaque année la visite des caves, il est surprenant que

toutes les communautés n'en fassent pas autant pour le bled, qui est un objet beaucoup plus important. On sauroit au juste la quantité de bled vieux, le produit de chaque récolte, la consommation annuelle du pays, & combien ces connoissances ne seroient-elles pas utiles pour combiner exactement les intérêts respectifs du laboureur & de l'acheteur.

Supposons par exemple, qu'une expérience de plusieurs années nous ait appris, que la consommation annuelle du pays est de six millions de mesures, & que cette consommation ne diminue pas sensiblement quand le bled est à haut prix, s'il se trouve une année où la quantité de bled vieux & nouveau ne soit que de 4 ou 5 millions de mesures, je conviens bien qu'il y auroit nécessité de permettre l'entrée des graines, mais comme il resteroit du bled pour neuf mois, le besoin n'étant pas si pressant, il y auroit beaucoup d'inconvéniens d'accorder sur le champ la permission, il conviendrait peut-être de la différer de six mois, pour laisser le tems au laboureur d'écouler sa récolte, sans se voir exposé à la concurrence du bled étranger. Il conviendrait encore de tenir une note bien exacte du bled qui entreroit dans le pays, afin de retirer la permission aussitôt que le pays seroit suffisamment pourvû, de peur qu'une provision trop abondante ne

déviennne à charge au pays, & ne fasse concurrence au laboureur pour le débit de la récolte suivante.

Dans l'état présent des choses, personne n'ose se livrer à des spéculations sur les graines, & il y auroit peu de sûreté à l'entreprendre. Tous les risques sont pour le marchand, & quelque heureuse que soit une spéculation en graines, le gain se réduit à peu de chose par la concurrence des graines étrangères, qui ne manquent jamais de nous inonder quand on se trouve obligé d'en permettre l'entrée. Le marchand de graines cependant est étroitement lié d'intérêt avec le laboureur, & tout ce qu'on fait pour celui-ci, est réellement au profit de l'acheteur même, qui semble devoir en souffrir.

Le peuple murmure d'un renchérissement tout naturel après une récolte mauvaise, or
 „ non seulement il est juste & indispensable
 „ que cela soit ainsi, mais il est de l'intérêt
 „ du consommateur de payer les denrées plus
 „ cher lorsqu'elles sont rares. Car nous
 „ avons besoin du cultivateur plus d'une
 „ année, & il cesseroit de travailler pour
 „ nous s'il n'étoit remboursé de ses avances.
 „ Si donc nous étions, je ne dis pas justes,
 „ mais éclairés sur nos intérêts, nous devrions
 „ désirer que le laboureur trouvât
 „ exactement dans le prix un dédommagement
 „ de ce qu'il perd sur la quantité; &

„ nous devrions sentir qu'il ne le retrouve
„ jamais qu'en partie. (a) ”

J'estime donc que le bien-être & la prospérité du laboureur sont la véritable source de l'abondance; mais si la prospérité du laboureur ne peut venir que du grand nombre de marchands de bled, bien loin que l'on doive flétrir des titres odieux d'usuriers & de monopoleurs, d'honnêtes marchands qui feroient un amas de graines, il convient de les favoriser, de les encourager comme des gens très utiles & nécessaires au public. Pour cet effet, il feroit peut-être à propos surtout dans les commencemens, & pour faciliter les établissemens des marchands de bled, de leur prêter de l'argent à bas intérêt, & de leur louer à bas prix les magasins publics, ou même de les gratifier du louage.

Je voudrois aussi qu'on enlevât en faveur des marchands de bled, ces défenses de faire leurs emplettes sur les marchés avant une certaine heure, ce qui rend leur commerce difficile & moins avantageux, puisque sur le pied actuel, un marchand ira vingt fois au marché sans pouvoir faire emplette de 2 ou 3 cent sacs. Je sens bien qu'il arriveroit quelquefois, que tout le bled d'un marché seroit enlevé par les marchands, sans que les habitans du lieu pussent en avoir pour leur propre usage, mais comme les spéculateurs

(a) Mémoire de M. le Trosne, page 70.

ne feroient leurs emplettes que dans l'abondance, le cas ne pourroit avoir lieu que très rarement, & ce cas même feroit un objet particulier de spéculation, il y auroit toujours dans chaque lieu de marché, quelque personne chez qui l'on trouveroit à un bache au dessus du cours, autant de bled qu'il en faudroit pour les besoins du lieu jusqu'au marché de la semaine suivante, qui feroit d'autant mieux pourvû, qu'on sauroit que tout s'est vendu jusqu'au dernier sac, le marché d'aparavant.

Une chose cependant sur laquelle il seroit nécessaire que la police veillât avec soin, c'est le monopole que pourroient exercer quelques fois deux ou trois revendeurs de bled d'intelligence, en accaparant, (surtout quand le mauvais tems, ou les travaux de la campagne auroient empêché le payfan de fournir le marché en abondances,) toutes les graines du marché, pour les faire acheter au particulier de la seconde main, & les revendre deux heures après au prix qu'il leur plairoit d'y fixer. Il seroit aisé d'empêcher cette manœuvre par des ordonnances relatives à ce cas-là, ou mieux encore en tenant un petit magasin destiné uniquement, à suppléer dans l'occasion au manque de graines du marché, & à rendre infructueux & impossible un monopole si odieux.

Je suis convenu de l'utilité des magasins publics dans l'état présent des choses, & en

attendant qu'il puisse s'établir des marchands qui fassent des spéculations sur les grains, seul & unique moyen, ai-je dit, de nous procurer une abondance constante, & de maintenir le prix favorable des grains; mais sur ce pied là diront bien des gens, ces magasins publics subsisteront toujours, & l'espérance d'établir sur les grains un commerce de spéculation, est une espérance chimérique, le commerce du bled étant de telle nature, qu'aucun particulier ne peut l'entreprendre avec profit. Le bled, nous dit-on, souffre un déchet considérable, divers insectes lui font une guerre opiniâtre, & on ne peut en préserver les grains qu'à force de remuer & de cribler, en sorte que les frais de manipulation iront toujours au delà de tous les profits à espérer.

Voilà les raisonnemens que j'entens tenir tous les jours, à des personnes très sensées & très éclairées; mais je soupçonne que ces inconvéniens dont on fait tant de bruit, ont lieu surtout dans les vastes magasins, auquel cas l'objection iroit à appuyer mon système. Je conçois en effet que dans un tas immense de bled, s'il y a seulement quelques mesures infectées de charançons, tout le grenier sera infecté; mais si ce vaste magasin étoit partagé en vingt petits à la disposition d'autant de particuliers, la contagion ne feroit que sur la vingtième partie des grains, & les soins nécessaires pour en préserver

une petite portion ne feroient pas si considérables.

Je ne disconviens pas qu'il ne soit difficile jusqu'à un certain point de conserver le bled en bon état, mais je ne faurois croire que les difficultés soient infurmontables, ni aussi grandes qu'on se l'imagine, & je suis porté à croire, que la providence qui nous donne les moyens de conserver d'autres denrées moins nécessaires, n'a pas exposé celles de première nécessité au danger inévitable de se corrompre bientôt.

Si l'on eût demandé au commencement de ce siècle à nos meilleurs économistes, quel étoit le plus difficile à conserver longtems, le bled ou le vin, ils auroient répondu sans hésiter, que la conservation du vin étoit presque impossible, que le déchet étoit fort grand, le vin sujet à couler, qu'il faisoit quelquefois fauter les tonneaux, que les grandes chaleurs & les tonnerres faisoient tourner le vin, qu'il venoit presque toujours aigre ou gras, en sorte que ce qui restoit d'une récolte, après la consommation de l'année étoit une bien faible ressource. Aujourd'hui on ne feroit que rire de ces prétendus inconvéniens qu'on ne connoit plus. Nos vins se conservent au mieux, ils acquièrent beaucoup de qualité en devenant vieux, & le déchet journalier n'empêche pas que cette spéculation ne soit très assurée.

Il en seroit de même sans doute de la con-

servation des graines, si l'on étudioit cette matière avec plus de soins. On a déjà imaginé divers moyens, & l'on pourra perfectionner ce genre de découvertes comme toutes les autres. Le ventilateur n'est pas sans inconvéniens, l'étuve excellente pour les provisions d'Etat, a deux grands inconvéniens pour le marchand, d'un côté le déchet considérable, de l'autre qu'un bled étuvé n'est plus bon pour semer. M. Marcet de Mezières indique un moyen qui me paroît bien facile, & qui me plairoit beaucoup (a), & puisqu'il assure avoir très-bien conservé son bled pendant cinq ans, c'est tout ce qu'il en faut pour asseoir un commerce de spéculation. Que seulement ce commerce si nécessaire soit encouragé, la méthode de M. de Mezières, ou telle autre que l'expérience ne tardera pas à nous faire découvrir, suffira pour que les Seigneurs & tous les bourgeois aisés puissent garder à profit leurs propres récoltes, & se charger de la portion du fermier, comme dans le vignoble presque tous les maîtres se chargent de la portion du vin du vigneron.

On désire l'abondance du bled, mais le moyen le plus assuré de la faire naître, c'est de soutenir & d'aider en tout le laboureur, si les magasins publics, au lieu d'être uniquement

(a) Journal économ.

quement pour le soulagement de l'acheteur, faisoient l'avance aux laboureurs moins aisés, des graines nécessaires pour ensemençer leurs terres, à la charge de les rendre en nature après la moisson, on ne sauroit croire quel avantage ce seroit pour le pauvre laboureur & pour la culture dans sa misère, il lui coûte beaucoup quand le bled est cher, de prélever sur sa chétive récolte de quoi semer, & quand il en auroit la volonté, il n'en a pas toujours les moyens, l'indigence le forcera peut-être de tout vendre ou du moins de vendre une partie de ce qu'il avoit intention de semer. Il s'étoit proposé d'ensemencer deux poses, il se réduit à une, il les auroit semé toutes deux si on lui eut avancé la semence, & cette avance qui à la vérité coûteroit quelque chose, seroit payée avec usure par l'abondance qui en seroit l'effet. Je sens bien qu'il y auroit une grande difficulté à trouver des fonds pour ces avances coûteuses, mais l'objet est assez important pour qu'il vaille la peine de surmonter quelques difficultés.

Il est juste de penser à soulager les vigneron, les journaliers, les pauvres qui souffrent de la cherté du bled, pourvu que ce ne soit point aux dépens du laboureur, mais plutôt par des assistances ou de quelq^{u'}autre manière. Ce ne sera qu'un besoin passager, & l'abondance qui doit suivre l'encouragement donné à la culture du bled, les soula-

gera d'une maniere bien plus solide, qu'un palliatif qui ne sert que pour le moment, & qui ne fait qu'augmenter la misere pour la suite.

Ce seroit un grand point pour notre agriculture, de nous prémunir pour toujours contre le besoin réel de l'importation des grains étrangères, je n'oserois porter plus loin mes espérances, & je craindrois que nous ne tentassions en vain, de faire un commerce d'exportation chez nos voisins dont les campagnes sont plus fertiles que les nôtres. (a) Je fais que par ce moyen l'Angleterre a considérablement augmenté ses richesses & sa puissance, & que l'agriculture favorisée par la gratification que l'on paye pour l'exportation des grains, y est parvenue à un degré de perfection qu'aucun autre pays n'a encore atteint. Sans avoir la même facilité d'exportation que les peuples maritimes, il me semble que les mêmes moyens, qui ont donné à l'Angleterre la supériorité d'abondance sur elle-même, & sur des pays qui ne lui cèdent en rien pour la fertilité naturelle, pourroient aussi porter notre agriculture à un certain degré de perfection.

Chacun fait qu'en Angleterre, par un bill

(a) Il n'est du moins pas tout-à-fait impossible, d'établir un commerce d'exportation dans la Suisse même, dont plusieurs Cantons sont dans le cas d'acheter le bled.

du Parlement passé en 1689. l'Etat paye une gratification de cinq schelins sur chaque quarter de bled qui s'embarque pour les pays étrangers, quand le bled est au dessous de 48 schelins (a). Ordonnance unique & très sage qui a procuré des profits immenses à la nation, par la grande exportation des graines, & bien loin que cette exportation ait fait hauffer le prix du bled, il a au contraire diminué de beaucoup. (b)

Mais dira-t-on, n'attribuez-vous point à la gratification, ce qui est dû à la fécondité naturelle du terrain, l'Angleterre n'ayant fait que maintenir par l'industrie de ses cultivateurs, une supériorité dont elle étoit de tout tems en possession. Cette objection se feroit d'abord présentée à mon esprit, si tous les auteurs d'une voix unanime, ne nous attestoient qu'avant l'époque de 1689. l'Angleterre s'étoit trouvée souvent au dessous de ses besoins,

(a) Le quarter fait un peu plus de 20 mesures de Berne. à 48 schelings, c'est environ 18 baches la mesure.

(b) Avant l'époque de la gratification, le prix moyen du bled en Angleterre, sur 43 ans étoit de 2 fr. 10 s. 8 d. Sterling, ce qui revient à 19 baches la mesure. les 43 années suivantes, le prix moyen 2 fr. 5 s. 8 d. environ $17\frac{1}{8}$ baches.

Dès 1732 à 1754. pendant 23 ans, 1 fr. 15 s. 8 d. environ $13\frac{3}{8}$ baches.

Essai sur la police des grains, page 150 à 160.

obligée d'acheter des bleds étrangers (a) : que l'agriculture d'Angleterre étoit au rang des médiocres de l'Europe, qu'autrefois les Anglois n'exportoient point du froment, que même la Pologne les approvisionnoit souvent, & qu'ils sont aujourd'hui le grénier de l'Europe le plus abondant ; que sans ce coup d'Etat, le mieux combiné de tous ceux qui ont encore paru dans la politique moderne, l'Angleterre n'auroit jamais semé que pour elle-même (b) ; que l'Angleterre, qui achetoit souvent des grains au dehors avant cette sage législation, n'a cessé d'en vendre, que dès lors elle n'a été affligée d'aucune disette, ni d'aucune cherté marquée (c), que c'est cette gratification qui a été le véritable maître de l'Angleterre dans l'art de cultiver (d). Nous avons nourri l'Angleterre tandis que nous avons fait librement un commerce qu'elle s'étoit interdit. Elle nous fournit des grains pour des sommes immenses depuis qu'elle a attaché une récompense à l'exportation, & que nous y attachons des peines. Le fait est décisif (e).

(a) Avantages & défavantages de la grande Bretagne, page 83. &c.

(b) Intérêts de la France, Tome 1. page 164. 160. 165. &c.

(c) Essai sur la police des grains, page 142. 143. &c.

(d) Avant. & défavant. de la grande Bretagne, page 96.

(e) Corps d'observations de la société de Bretagne page 105 106. &c.

Je m'attens bien , qu'on ne me passera pas volontiers l'application que je voudrois faire de cet exemple de l'Angleterre , notre pays dira-t-on , est dans un cas entièrement différent ; & nos terres si peu fertiles que sans les graines étrangères , il nous seroit impossible de subsister dans les années fâcheuses. Je ne suis pas surpris qu'on tienne ce langage en Suisse puisqu'on le tient de même en France , qui certainement est un des pays du monde placé sous un ciel beau & favorable , & l'on en disoit tout autant en Angleterre il y a cent ans.

J'entens dire & répéter sans cesse , que notre pays n'est pas comme les autres qu'on suppose infiniment plus fertiles ; mais je ne sais sur quoi est fondée cette mauvaise opinion de la fécondité de nos terres , & avant que de nous livrer à ces idées décourageantes , il me semble du moins qu'on devroit examiner la chose de plus près. On se tromperoit beaucoup si l'on croyoit que l'Angleterre a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui , & quand elle osa gratifier l'exportation du bled , je doute fort qu'elle eût alors quelque avantage sur nous , quant à la fertilité des champs ; & ce qui m'autorise à parler ainsi , c'est que le bled à cette époque y étoit autant & plus cher que dans ce pays. Et même à présent , si l'on compare nos prix , quoique l'Angleterre ait acquis une grande perfection de son agriculture & une supériorité si marquée qu'on

peut les envisager, comme les maîtres & les précepteurs des autres nations, la différence des prix n'est pourtant pas si grande que nous ne puissions avoir, sinon l'espérance de nous mettre au niveau des Anglois, du moins celle de marcher avec succès sur leurs traces.

Je prens pour piece de comparaison, la liste du prix des bleds, tant à Paris qu'à Londres, telle que nous la donne l'essai sur la police des grains & je trouve après réduction faite des mesures & des monnoies, qu'en 19 années dès 1680 à 1698 le prix moyen à Londres étoit de $17\frac{6}{8}$ baches, à Paris de $15\frac{4}{8}$, à Vevay de $16\frac{1}{8}$. Ou si l'on prend seulement huit années dès 1691 à 1698. les prix moyens sont à Londres $21\frac{6}{8}$ baches, à Paris $18\frac{7}{8}$, à Vevay $19\frac{3}{8}$, à Copet $19\frac{4}{8}$. Le lecteur trouvera tout ceci détaillé dans la Table III. qui présente rassemblés les prix de chaque lieu avec les réductions.

J'aurois souhaité d'avoir les matériaux nécessaires pour établir des listes de comparaison plus complètes, mais au défaut des prix de nos marchés qu'on n'étoit pas en usage d'inscrire, j'ai eu recours au livre d'un receveur de Vevay, qui avoit annoté chaque année les appréciations des censés qu'on lui payoit en argent. Or comme les censés sont dues du plus beau froment, & qu'il n'est pas naturel qu'un receveur apprécie à sa perte, j'ai diminué six cruches par quarteron sur l'appréciation. Quant

aux prix de Copet, je les ai tirés du Journal Domestique d'un Pasteur dudit lieu. Mais ce que cette table nous présente d'important, c'est que nos prix étoient plus bas à Vevay & à Copet qu'à Londres, & de très-peu au-dessus de prix du Paris.

Je compare ensuite nos prix dès 1699 à 1718; Copet est le seul endroit du pays dont j'aye le prix à cette date, & je trouve ce prix à peu près le même à Paris, à Londres, & à Copet, dans chacun de ces lieux-là un peu plus de 18 baches.

De 1719 à 1734. j'ai les prix de plusieurs endroits du pays, de 12, 13 baches, $13\frac{1}{8}$, $13\frac{2}{8}$, à Paris $10\frac{3}{8}$, à Londres $14\frac{4}{8}$.

De 1735 à 1750 le prix du pays $13\frac{5}{8}$, $13\frac{7}{8}$, $16\frac{3}{8}$, $15\frac{5}{8}$, à Londres $13\frac{1}{8}$. Or rassemblant les diverses époques de comparaison, on voit qu'à la date du bill d'exportation, c'est nous qui avons l'avantage; que dès lors il y a eu égalité de prix, même un peu plus favorable dans ce pays; & que si l'Angleterre a gagné en dernier lieu quelque avantage, c'est seulement sur les marchés de Lausanne & de Vevay, & nullement sur ceux de Moudon & d'Yverdon, & de tout autre quartier du pays éloigné du vignoble.

On suppose comme une vérité toute démontrée, que notre pays ne suffit pas pour nourrir ses habitans; mais je vois des communes immenses qu'on laisse entièrement sans

culture, de vastes domaines dont la moitié des champs sont toujours en friche, les possessions du payfan en divers lieux à demi cultivées, les fumiers distraits des champs & des près pour engraisser les vignes sans mesure. Ainsi l'objection se réduit uniquement à ceci, c'est que dans l'état présent des choses, dans l'économie actuelle & mauvaise de nos fonds, dans l'état de découragement du laboureur, nous ne saurions nous passer de graines étrangères; mais changeons cette économie, donnons plus d'encouragemens au laboureur, mettons en valeur nos terres incultes, & nous aurons en suffisance du bled de notre crû.

Mais la main d'œuvre est chère, il nous manque des bras, & c'est là un obstacle invincible aux progrès de l'agriculture, & jamais nous n'aurons dans ce pays, le bled au même prix, que nous pouvons le tirer de l'étranger. Je connois tous ces inconvéniens, je les sens, mais ce sont précisément les mêmes qui existoient en Angleterre, & dont se plaignoit en 1621 le chevalier Culpeper, inconvéniens qui ne m'effrayent point, & qui ne font que m'inspirer au contraire plus de courage pour surmonter ces difficultés.

Une gratification de 2 baches par mesure de bled, a suffi pour faire changer entièrement de face à toute l'Angleterre, & sans que je veuille charger l'Etat de la somme immense d'une pareille gratification, je me borne à dire que nos laboureurs ne sont pas faits au-

trement que ceux d'Angleterre, que s'ils pouvoient vendre leur bled 2 baches de plus, ces deux baches suffiroient sans contredit pour leur donner une activité surprenante, cette différence de prix seroit pour le laboureur un surcroit de gain dans les bonnes années, & lui rendroient sa perte plus supportable dans les années de disette.

Tout ouvrier est digne de son salaire, & s'il est vrai que le bled qui croît au pays, revienne 2 baches plus cher que le bled étranger rendu chez nous, il n'y a point de milieu, il faut nous résoudre à le payer 2 baches de plus, ou à voir notre agriculture & notre population aller chaque jour en décadence.

Quelques calculs mettront mon idée plus au clair. Depuis 30 ans, autant que je puis en juger, tant par le souvenir qui m'en reste, que par les prix de chaque année indiqués dans la Table III. j'estime qu'il y a bien eu au moins sept années, dans lesquelles le pays de Vaud s'est nourri la moitié de bled étranger. Je laisse le pays Allemand, dans la supposition qu'il s'est toujours suffi à lui-même. Or le pays de Vaud faisant le tier du Canton, si la moitié de sa consommation a été pendant sept ans de bled étranger, nous aurons tiré depuis trente ans de l'étranger, environ sept millions de mesures de bled, qui évaluées pour ces années de cherté à 18 baches au moins, rendu aux frontières, sans parler des

fraix de voitures dans le pays même , font la somme considérable de douze & demi millions de francs.

Supposons maintenant qu'il se fût établi dans ce pays , il y a une trentaine d'années dans une année d'abondance , un millier de marchands de graines , avec l'assurance bien précise donnée de la part du Souverain , tant au laboureur qu'au marchand , de ne jamais permettre l'entrée des graines étrangères quand il y auroit suffisamment de bled au pays , je conçois que par les emplettes des spéculateurs , le bled se seroit vendu 13 à 14 baches au lieu de 12 ; mais je conçois aussi que le laboureur plus à son aise auroit semé davantage , & cultivé beaucoup mieux , & que l'effet de cet encouragement auroit été de faire produire à nos champs , tout au moins cette quantité de sept millions de mesures , qu'on a été obligé de tirer de l'étranger. Je veux même que dans la disette , le bled eût été plus cher de 2 baches , qu'il ne l'a été au moyen du bled étranger , j'estime cependant que ce renchérissement gratuitement supposé , & qui vraisemblablement n'auroit point eu lieu , vu l'augmentation de cultures , bien loin d'être onéreux au pays , auroit tourné à notre avantage.

Le calcul en est aisé. 2 baches par mesure pendant sept années d'abondance , autant pendant sept années de cherté , ce seroit environ trois millions de francs sur la totalité

des trente ans, à la charge de l'acheteur, & au profit du laboureur & du marchand, en échange de douze & demi millions, qui dans l'état présent des choses font sortis du pays au grand préjudice du laboureur, & en pure perte pour le pays.

Or en considérant le laboureur & l'acheteur comme une seule famille, il est clair, que le gain effectif est de douze & demi millions dans leur entier, & en les considérant comme deux branches d'une même famille, dont les intérêts quoique distincts ne sont pas absolument séparés, quelle comparaison y a-t-il d'une perte de douze millions & demi, qui tombe sur la classe de citoyens, la plus nécessaire, avec une perte de trois millions qui est répartie sur toutes les classes des acheteurs, & qui à parler exactement n'est point un argent perdu, mais la semence de plusieurs riches récoltes, outre que l'aifance du laboureur reflue sur l'artisan, sur le rentier, sur tout le peuple en général. *Le cultivateur ne peut pas trop gagner ; car tout ce qu'il gagnera au de-là de ses reprises, n'est pas pour lui, mais pour vous ; c'est le patrimoine de toute la nation, depuis le maître jusqu'au dernier journalier, jusqu'au mendiant qui en tire aussi sa part.* (a) Les trois millions que l'acheteur croit perdus, font une somme qui circule avec beaucoup d'activité, & qui après mille circulations combi-

(a) Lettre de M. le Trosne, Journal d'agriculture, Juillet 1765, page 138.

nées, retourne toujours à celui qui l'a payée.

Je m'attens bien que les possesseurs des grands vignobles ne goûteront point mes raisonnemens ni mes calculs. Si nous avions, diront-ils, du peuple en suffisance pour bien cultiver tous les fonds, sans doute le pays produiroit du bled en suffisance & nous n'aurions pas besoin de l'étranger; mais dans la nécessité où nous sommes de négliger une partie de nos terres, on cultive par prédilection les vignes dont le produit est plus considérable; & cette prétendue perte qu'on fait sonner si haut, de douze millions & demi en trente ans, est compensée très-avantageusement par une somme double & triple, que les vignes nous ont donné de plus en échange; l'objection est spécieuse, mais il me semble qu'elle manque de solidité à bien des égards.

Je ne disconviens pas cependant, que mon système tendant à favoriser par préférence la culture du bled, il ne pût en résulter peut-être que celle des vignes en souffriroit quelque peu; mais il ne faut pas s'imaginer, que tout ce qu'on donneroit aux champs fût autant de pris sur les vignes; je conçois au contraire, qu'il seroit très-possible de faire mieux valoir les unes & les autres, pourvu qu'on ne négligeât aucun des avantages que la bonté de Dieu nous a mis en mains.

J'ai supposé qu'il pouvoit être entré dans le pays depuis trente ans, environ sept millions de mesures de bled étranger, & quoique ma

supposition n'ait pour fondement qu'une estimation arbitraire, je ne crois pas qu'elle s'éloigne beaucoup du vrai. Mais j'accorderai si l'on veut, qu'il en soit entré vingt millions ou même encore plus, s'enfuit-il de là que ce bled étranger fût nécessaire pour notre subsistance? il a bien pû nous être d'une indispensable nécessité dans le pressant besoin de telle ou telle année; mais je ne crois point avancer un paradoxe, en disant, qu'il nous eût été fort aisé, en prenant nos mesures de loin, non seulement de nous passer de ce secours étranger, mais d'avoir peut-être plus de grains à vendre, que nous n'en avons acheté.

Et d'abord quelle immense quantité de bled n'employe-t-on pas pour semer, dont on pourroit épargner la plus grande partie en se servant du semoir. L'utilité de cet instrument n'est certainement point douteuse, & quand nous n'aurions aucune expérience à cet égard, il est aisé de comprendre que le semoir plantant chaque grain dans la terre à une profondeur convenable & sans confusion, tous ces grains étant exactement recouverts, il n'est pas possible que les plantes ne croissent avec plus de vigueur, que si l'on sème à la main & au hasard, des grains amoncelés dont les germes s'étouffent réciproquement, tandis qu'il reste dans un champ une infinité de places vuides & perdues.

M. Thomé de Lyon membre de la société Royale d'agriculture, & agrégé à l'illustre

société économique de Berne, pratique le semoir depuis longues années avec un très-grand succès & pour rendre utiles au public ses expériences & celles de ses voisins, il en a constaté la grande utilité dans deux mémoires imprimés sur cette matière, & par des verbaux authentiques & circonstanciés, il a prouvé que la différence d'un champ semé à la main, & d'un semblable semé avec le semoir, va souvent jusques à doubler la récolte du dernier.

Mais que l'on soit incrédule, autant que l'on voudra, sur cette grande supériorité de récoltes quoique bien prouvée, qu'on en rabatte une partie, qu'on la réduise à rien, si l'on veut, ce que personne je pense ne contestera, c'est l'économie de la bonne moitié des semences. Le bled semé à la main est en partie hors de terre, & mangé des oiseaux, ou bien il germe sans prendre racine, au lieu qu'un bled recouvert se conserve & produit, & ce seul article d'une économie de la moitié des semences, fait dans la totalité du pays un objet fort considérable.

Car si la production annuelle du pays qui doit être égale à-peu-près à la consommation, est d'environ six millions de mesures, c'est-à-dire, qu'on en sème environ un million chaque année à compter six grains pour un, & par conséquent l'économie de la moitié des semences feroit même épargne de quinze millions de mesures en trente ans, beaucoup au-delà cer-

tainement de ce que l'étranger nous à fourni.

On objecte que la pratique du semoir ne peut pas être établie dans toutes sortes de terres. Je n'ai pas assez d'expérience pour répondre moi-même à cette objection ; mais si l'on a quelque confiance dans les personnes qui ont étudié, suivi, pratiqué eux-mêmes l'usage de cet instrument, M. Thomé répondra pour moi, que *comme il n'est aucunes terres qui ne puissent être ensemencées par le secours des labourages ordinaires, il n'en est point aussi où le semoir ne puisse être conduit, lorsque la charrue y aura passé ; il n'en excepte pas même les terres fortes, qui semblent être celles qui présentent le plus de difficultés.* (a)

Mais outre l'économie des semences, & l'augmentation des récoltes qu'on pourroit se procurer par la pratique du semoir, combien d'autres moyens d'amélioration que l'on néglige. D'où vient par exemple, que les champs sont presque abandonnés en certains quartiers du pays, où la marne se trouveroit en abondance ? c'est qu'on est accoutumé à regarder les champs comme des fonds de peu de valeur, incapables de payer jamais les recherches & les sacrifices, qu'on feroit pour leur bonification. Mais faites en sorte que les champs payent largement la culture qu'on leur donne, le laboureur alors déploiera son industrie pour en tirer tout le parti possible, & vous verrez ou-

(a) Premier mémoire de M. Thomé, page 21.

vir de tous côtés mille manières, pour fertiliser nos champs sans rien prendre sur les vignes.

Et quand il seroit vrai, que la culture des champs ne pourroit s'étendre & se perfectionner qu'aux dépens des vignes, il y auroit encore une grande question à examiner, savoir, quelle vaut mieux des deux économies, ou celle qui sacrifie les champs aux vignes, ou celle qui balançant les foins & la culture, mettroit les champs en valeur avec quelque diminution sur les vignes & même sur les moindres vignes? La nature de ces derniers fonds étant telle que les bonnes vignes seront toujours cultivées avec assez d'affection. Quant à moi, il me paroît qu'il est bien plus sûr d'avoir le pain de son crû, que de l'attendre d'un commerce d'échange qui pourroit nous manquer.

Mais encore ce commerce d'échange est-il bien réel? Je vois bien la somme de douze millions & demi passée dans l'étranger pour des emplettes de bled, je voudrois qu'on me fit voir aussi clairement la même somme entrée en échange par la vente du vin. On se souvient du tems où l'on comptoit sept ou huit charrues à la Tour, il n'y a plus que des vignes. Les plans de Corcier, de Lutry, & de bien d'autres endroits du pays ont été convertis de près & de champs en vignes, au grand préjudice de la réputation de nos vins. Les échanges ont-ils augmenté la masse des richesses

richesses & des revenus du pays, c'est ce dont je ne suis rien moins que convaincu.

Je fais très-bien qu'un champ converti en vignes donnera un plus fort revenu, & que par cette plantation le particulier pourra tripler son héritage. Je fais encore que cette augmentation de revenu seroit profitable au pays, si nous faisons du superflu de nos vins un commerce d'exportation; mais si les vignes trop multipliées nous donnent une telle quantité de vin, qu'on ne puisse l'écouler qu'en forçant la consommation dans le pays même, on m'avouera que ce surabondant est à pure perte, qu'il ne compense nullement la perte du bled, qu'on sacrifie malheureusement à une production, dont l'abondance nous est non seulement inutile, mais très-nuisible.

Personne n'ignore à quel point est montée dans toutes nos villes, & même dans les villages, l'ivrognerie qu'on s'efforce en vain de reprimer. Deux ou trois vendanges abondantes, les caves sont pleines, les legerfafs sont multipliés à l'infini, presque point d'exportation hors du canton, seulement quelque peu à Fribourg, à Soleure, & à Geneve: il n'y a point d'écoulement, chacun est inquiet pour le débit de sa récolte, ou pour le succès de sa spéculation, les plus notables de chaque lieu sont marchands de vin, même en détail; dans toutes nos villes on prépare aux buveurs des places commodes pour boire à leur aise, les pintes & cabarets sont ouverts

à toute heure. Ainsi se perd notre peuple, ainsi se ruinent les familles, ainsi s'introduit l'oisiveté mere des vices.

Je connois un village très-fertile en bled & en fourage; le peuple étoit riche. Malheureusement il leur a pris fantaisie de multiplier leurs vignes, le vin mauvais, très-petit, abondant, il ne s'en vend point hors du lieu, & pour en faciliter la consommation, outre le cabaret en titre, il y en a quatre autres sous le nom de pintes, privilégiées, que la communauté donne en admodiation; le peuple se perd de débauche, & quand les supérieurs veulent y apporter du remède, on leur dit comme une réponse sans réplique, que les pintes sont nécessaires pour l'écoulement de leurs vins, qui n'ont point d'autre débouché. Voilà le beau profit de ces champs convertis en vignes, & dont on nous vante si fort l'augmentation de produit. Mieux vaudroit en arroser nos jardins.

C'est l'intérêt particulier qui a fait convertir les champs en vignes, un intérêt opposé, mieux que toutes les défenses, pourroit faire retourner en prés ou en champs, infinité de mauvaises vignes. Que seulement le laboureur trouve autant de faveur que le vigneron; & si le laboureur nourricier du peuple est obligé de prendre le vin du vigneron, à plus haut prix qu'il ne pourroit avoir le vin étranger, pourquoi le vigneron auroit-il le privilège de faire venir du bled étranger,

ou de forcer le laboureur à lui vendre le sien au dessous de ce qu'il lui coûte. Il me semble que dans toute société les droits & les obligations doivent être réciproqués, ou que s'il y a des prérogatives pour quelqu'un, ce doit être pour la classe de citoyen la plus utile, & sur laquelle repose la vie & l'existence de la société; car l'agriculture est le vrai fondement de la prospérité de l'Etat, & l'on peut dire que *les hommes se sèment dans les champs, se labourent, & se hersent avec le bled qui doit les nourrir.* (a)

Entr'autres encouragemens à donner au laboureur, si chaque année l'on affranchissoit de dixme dans chaque village, les deux ou trois payfans qui se feroient distingués par la bonne culture de leurs champs. Il n'y a point de Seigneur décimateur qui n'y trouvât bien son compte; mais en général que le laboureur soit toujours favorisé, encouragé dans son travail, que jamais s'il est possible, il ne soit réduit à vendre ses denrées à perte, & qu'à moins d'un vuide effectif dans le pays, il n'y ait point de permission pour les graines étrangères, que sur toutes choses on tienne exactement la main à l'observation des ordonnances. Alors le laboureur de niveau avec le vigneron, les champs ne seront plus estimés de nulle valeur, & l'on arrêtera ces plantations éternelles de vignes, le pays se suffira à lui.

(a) Mémoire de M. Dupont, page 78.

même, on y verra regner l'abondance & l'acheteur même y trouvera son compte, par le prix favorable des graines, suite nécessaire d'une meilleure culture.

Nous sommes peut-être moins éloignés qu'on ne pense, de ces heureux tems, & puisque le prix du bled dans ce pays est sur un pied assez favorable, nos campagnes ne manquent pas de fertilité au point de nous obliger à une police timide. Osons quelque chose : l'Angleterre s'est si bien trouvée d'une police hardie, la France a commencé de changer son système. Elle a permis l'exportation, & les meilleurs génies du Royaume prétendent prouver, que l'entière liberté du commerce des grains ne peut jamais être qu'avantageuse.

Un argument surtout sur lequel ils se fondent, c'est qu'il y a dans toute l'Europe un prix général, qui se soutient toujours dans une sorte d'égalité, parce que sur un continent d'une aussi vaste étendue, les récoltes de chaque année se maintiennent assez égales, l'abondance d'un pays suppleant à la disette d'un autre, en sorte que la liberté du commerce une fois établie, l'exportation ne peut jamais se faire que du superflu de chaque nation, puisqu'au moment même qu'un pays cesse d'avoir du superflu, les graines haufferont de prix, & le haut prix en arrêtera l'exportation, le niveau se conservant exactement dans les prix, avec la seule différence des fraix de transport & de commerce, en diminution

pour les pays où les graines abondent, & en augmentation pour ceux où les moissons ont manqué.

Ce raisonnement que je trouve développé & mis dans tout son jour dans le mémoire de M. Dupont, me paroît tout lumière & de toute solidité; mais je ne fais si la position particulière de notre pays ne demanderoit pas quelque exception. Il est incontestable que la main d'œuvre est plus chère ici qu'en Bourgogne & en Suabe, & nos campagnes sujettes à de plus fréquens accidens de grêles &c. il faut donc nécessairement que les graines se maintiennent dans ce pays, de quelque chose au dessus du prix général de l'Europe, en sorte que si l'entière liberté du commerce des grains avoit lieu dans ce pays, il arriveroit que dans l'abondance, les frais de transport mettroient un obstacle invincible à une exportation considérable de nos grains, & qu'au contraire au premier renchérissement, nos voisins de Suabe & de Bourgogne trouveroient mieux leur compte à nous amener leurs grains, que de les exporter plus loin. Je pense donc qu'il est essentiel, pour soutenir dans ce pays la culture du bled, non seulement d'en interdire l'importation, mais de veiller soigneusement sur cette contrebande, qui est généralement envisagée comme utile au pays; & pour faciliter l'écoulement des récoltes abondantes, je ne connois point de meilleur moyen que de favoriser les marchands spéculateurs

en graines. Alors le laboureur redoublant son activité, nos champs produiront suffisamment pour nos besoins, même pour ceux de quelques districts voisins qui manquent de bled. Ne craignons point trop la disette, & elle ne sera plus à craindre; songeons plutôt à nous défendre de la misère de l'abondance.

La bonne culture suffira toujours avec les provisions que je suppose mises en réserve dans l'abondance, par les marchands & les particuliers, non seulement pour nous préserver de famine mais encore de grande disette, s'il étoit possible de remédier encore du moins en partie à l'intempérie des saisons, & de nous faire pour les cas fâcheux outre les ressources du résidu des précédentes récoltes, des ressources productrices pour l'année même.

La cherté du bled vient ordinairement après un hyver rigoureux, qui a éclairci les bleds, & fait périr dans les champs la plus grande partie des plantes. On en a eu des exemples en 1709, en 1740, & cette année même, il me semble qu'on pourroit établir pour ces cas-là des pépinières de bled. Gens qui en ont fait l'expérience m'ont assuré que non seulement le bled transplanté pouvoit réussir, mais qu'il réussissoit à merveille, & j'ai vû moi-même quelques plantes fort belles qui avoient été transplantées. Un cultivateur m'a assuré même en avoir réplanté avec succès, qui étoit arraché depuis trois jours & laissé sur terre sans aucune précaution. On prétend de plus

que dix personnes, femmes & enfans peuvent d'un seul jour en réplanter aisément une pose, qui fait 40500 pieds de Berne.

Mon idée n'est pas d'indiquer ceci comme une méthode à pratiquer en grand, mais comme une ressource. Si chaque payfan avoit dans un lieu bien à l'abri, quelques toises de terrain semé fort épais pour pépinière, au printems faisant la tournée de ses champs il pourroit de sa pépinière remplir les places vuides, avec facilité & sans beaucoup de fraix, ce seroit dans la totalité du pays un objet considérable.

Outre cela quand les bleds auroient beaucoup souffert du froid de l'hyver, & qu'il seroit aisé de prévoir un manque de récolte, on pourroit encourager d'une façon particulière la culture des graines & autres productions, qui se sèment ou se plantent le printems, tels sont les bleds de Mars, le gros bled, les pommes de terres; &c. On pourroit encore après une foible moisson prendre des mesures pour engager le laboureur à semer plus qu'à l'ordinaire. Ce sont là de légères indications qu'on pourroit suivre, & pousser beaucoup plus loin.

Je n'ajouterois rien à ce mémoire, n'étoit qu'ayant trouvé bien des difficultés à fixer la contenance précise, des mesures entre lesquelles j'ai établi des comparaisons, il pourroit arriver que le lecteur ne trouvant pas mes indications conformes à celles qu'il auroit sous sa main, me soupçonneroit peut-

être d'avoir avanturé mes réductions & mes calculs, ce qui m'engage à rendre raison des principes sur lesquels j'ai établi mes proportions.

Et d'abord pour ce qui est des réductions de monnoyes, on connoît assez la valeur de la Livre Sterling, & celle de l'argent de France, s'il y a quelque difficulté à cet égard, ce n'est que pour les tems auxquels l'argent de France étoit sujet à de fréquentes variations; mais j'ai eu soin d'établir pour ces tems là, les prix de Paris en double colonne, suivant la valeur d'alors, & suivant cette même valeur reduite au cours d'à-présent. Il s'agit donc principalement des réductions de mesures.

À l'égard du setier de Paris, on s'accorde assez à lui donner environ 240 lb. de beau froment, poids de marc, quoique les essais faits en divers tems à Paris pour regler les boulangers, n'allerent pas tout-à-fait si haut (a). Mais sur la contenance du quarter de Londres, les indications varioient si fort, qu'il m'étoit indiqué dans un livre comme pesant 4 quintaux, & ailleurs sur le pied de 432. 444. 480. jusqu'à 512. (b) Ne sachant à qui

(a) Essai de 1432. le setier froment 226 lb. 4 onces. En 1466 le meilleur froment 216 lb. En 1477. 216 lb. En 1700. 236 lb. Dict. de Trevoux,

(b) Avant. & défavant. de la France &c. Le quarter de Londres indiqué pour environ le $\frac{1}{5}$ d'un tonneau, c. à d. 4 quintaux.

m'en fier, j'ai recherché la contenance géométrique des différentes mesures.

Le Docteur Arbuthnot dans son excellent ouvrage sur les poids & mesures de l'antiquité comparés avec ceux des Anglois, fixe le quarter à 17424 pouces cubiques au pied d'Angleterre. Or le pied d'Angleterre étant à celui de Berne comme $1350\frac{7}{12}$ à 300, & au pied de Roi comme $1350\frac{7}{12}$ à 1440 (c), il s'ensuit que le quarter de Londres doit contenir 19538 pouces au pied de Berne, 14389 au pied de Roi.

Le setier de Paris étant de douze boisseaux, & les dimensions du boisseau devant être suivant les ordonnances, de 10 pouces de diamètre, sur 8 pouces $2\frac{1}{2}$ lignes de hauteur (d), je trouve $644\frac{79}{84}$ de pouces pour le boisseau, 1739 $\frac{2}{7}$ pouces pour le setier.

M'étant ainsi assuré de l'exacte contenance du quarter de Londres & du setier de Paris, il n'étoit plus question, que de déterminer la juste proportion de ces mesures étrangères avec les mesures connues de notre pays. J'ai eu pour cet effet un excellent secours dans l'ouvrage de M. Willomet géomètre juré,

Gentilhomme cultivateur, Tom. IV. page 132
Edit. in 4to. Le boisseau de Londres supposé de 64 lb.
de Paris : faisant 512 lb. le quarter.

(c) Journal œconomique 1760. Part. I. page 1.

(d) Dict. de Trevoux, & Dict. des arts & metiers.

muni sur la fin du siècle passé, de patentes de LL. EE. de Berne pour s'enquérir de la grandeur des étalons ou matrices de toutes les mesures en usage dans les lieux de leur domination, & je n'aurois point suspecté l'exactitude de cet habile praticien, n'étoit qu'il donne 960 pouces au pied de Berne pour la contenance du boisseau de Berne, qui m'est indiquée par Messieurs de la société économique sur le pied fort différent de $904\frac{4}{17}$ de pouce, & qui plus est, en déterminant les dimensions sur lesquelles leur calcul est établi. (a)

Partagé entre ces deux autorités qui m'étoient toutes deux respectables, je ne doutai point qu'il n'y eût dans la table de M. Willomet, une faute d'impression dans les chiffres, mais bientôt j'abandonnai cette idée, voyant que les 960 pouces de Berne reviennent aux 707 pouces de Roi, & aux 1222017 lignes au pied de Roi, que le même Willomet donne au quarteron ou boisseau de Berne. Si donc il y a erreur dans les indications de M. Willomet, ce ne peut être que par un défaut d'exactitude dans le mesurage de l'étalon de Berne.

Ce qui fait un préjugé en faveur des calculs de M. Willomet, indépendamment de ce qu'il étoit expert dans l'objet des mesurages, c'est que les diverses proportions par lui

(a) Willomet Table XXVIII. comparé avec Journal économique 1760. Part. 1. page 2.

indiquées entre les diverses mesures du pays, se rencontroient fort juste, avec les réductions en usage pour les ventes de graines d'un lieu à un autre. Mais afin qu'il ne me restât aucun doute, & pour ne rien avanturer sur ces réductions de mesures, j'ai fait des examens de plus d'une espèce, dont le résultat uniforme à toujours été la justification des calculs de Willomet.

D'abord j'ai mesuré le quarteron de Vevey, dont l'étalon est de bronze, & d'une forme aussi régulière qu'il a été possible de le former. Au pied de Berne, j'ai trouvé $196\frac{3}{4}$ lignes de diamètre sur $67\frac{1}{2}$ de hauteur, au pied de Roi, $177\frac{3}{4}$ lignes de diamètre sur $61\frac{1}{2}$ de hauteur. Le premier mesurage me donne 1188 pouces de Berne, cinq pouces moins que l'indication de M. Willomet; le second mesurage me donne 883 pouces de Roi, quatre pouces plus que n'a trouvé M. Willomet. (a) Il est aisé de comprendre, que la plus légère inexactitude dans le mesurage, ou dans la longueur des pieds, peut faire cette différence de 4 ou 5 pouces, un tiers de ligne de plus ou de moins suffisant pour cela. Mes opérations se rapportent donc à celles de M. Willomet.

La contenance géométrique du quarteron de Vevey ainsi vérifiée, il nous sera aisé par

(a) Willomet Table XXVIII. donne au pied de Berne 1193 pouces au quarteron de Vevey. Table XXIX au pied de Roi 879 pouces.

le moyen de la pesanteur du grain, de parvenir à la vérification des autres mesures. Celle de Vevey en beau froment pèse jusqu'à 27 lb. poids de marc, il arrive quelque fois que du bled bien choisi pèsera un peu plus, mais beaucoup plus souvent qu'il pèsera quelque chose de moins. C'est sur le pied de 27 lb. le quarteron de froment, qu'on a dressé le tarif pour le taux du pain chez les boulangers. Or si le quarteron de Vevey qui contient 879 pouces cubiques au pied de Roi, doit peser 27 lb., cela revient à 53 lb. $1\frac{1}{4}$ d'once le pied cube. Or des quatre épreuves faites à Paris en divers tems, la plus belle n'a jamais passé 52 lb; 11 onces le pied cube, ce qui approche aussi près qu'il est possible, des 27 lb. pour le quarteron de Vevey.

Suivant cette proportion, la mesure de Berne supposée de 960 pouces de Berne, qui en font 707 au pied de Roi, devra peser environ $21\frac{3}{4}$ lb. & si elle ne contient suivant l'indication du Journal économique, que $904\frac{4}{5}$ pouces, elle ne pèseroit que $20\frac{1}{2}$ lb. même un peu moins. Or elle m'est indiquée, comme devant peser suivant les essais faits à Berne, jusqu'à 21 lb. 17 lots, en m'avertissant que le poids de Berne est du 6 pour cent plus fort que celui de Paris, ainsi les 21 lb. 17 lots reviennent à 22 lb. 14 onces, pesanteur de bled dont je ne conçois pas la possibilité, mais qui me confirme toujours plus

dans la pensée, que la mesure de Berne contient plus que les 904 pouces indiqués dans le Journal économique.

Ayant donc déterminé la contenance géométrique du boisseau de Berne, sur le pied de 950 pouces suivant l'indication de M. Willomet, il se présente à l'occasion de la pesanteur indiquée du bled, une nouvelle difficulté à résoudre concernant le poids de Berne.

D'un côté, le Journal économique me dit, que la livre de Berne ordinaire pèse exactement 17 onces poids de marc, qu'elle se divise en 16 onces, & chaque once en 2 lots (*a*). Savary d'un autre côté me dit, que la livre de Berne est la même que celle de Basle, de Francfort, & de Strasbourg, & que 100 lb. de ce poids en font 102 de Paris. (*b*), M. Willomet ne diffère de Savary que par une plus grande précision, il suppose 10000 lb. de Vevey, qui en font 11250 de marc, égales à 10995 de Berne (*c*), ce qui fait 102 lb. 5 onces de Paris, & un peu plus. M. Ruchat dit, qu'à Berne comme par toute l'Allemagne on compte par lot, qui est comme la demi once, car dit-il, les 16 lots ne font pas exactement le même poids que le marc. Il s'en

(*a*) Journal économique 1760. Part. 1. page 31.

(*b*) Savary parfait négociant

(*c*) Willomet Table XXXII.

manque un dénier sur le tout , ou $\frac{1}{24}$ d'une once. (d).

Si l'indication du Journal est juste, 100 lb. de Berne en font $106\frac{1}{4}$ de Paris ; les 21 lb. 17 lots font 22 lb. 14 onces , & le pied cube de froment pèseroit 55 lb. $14\frac{1}{2}$ onces ; & le quarteron de Vevey 28 lb. 7 onces suivant Willomet & Savary les 21 lb. 17 lots font environ 22 lb. de marc , le pied cube de froment pèseroit $53\frac{3}{4}$ lb. & le quarteron de Vevey 27 lb. 5 onces, ce qui n'est pas sans exemple. Suivant M. Richat , la livre de Berne bien loin de peser exactement 17 onces , n'en pèseroit que $15\frac{1}{2}$, les 21 lb. 17 lots feroient 21 lb. $6\frac{3}{4}$ onces , le pied cube pèseroit 52 lb. 6 onces , ce qui se rencontreroit assez juste avec les essais faits à Paris , & par les mêmes proportions , le quarteron de Vevey 26 lb. $10\frac{1}{4}$ onces , ce qui est son poids très-ordinaires.

J'avoue que je ne sai guères comment concilier toutes ces indications si différentes , à moins qu'il n'y ait à Berne comme en plusieurs lieux , *poids fort & poids foible* , dont l'un suivant le Journal œconomique soit de $6\frac{1}{4}$ pour 100 plus fort que le poids de marc , l'autre suivant l'indication de M. Willomet de $2\frac{1}{2}$ pour 100. Mais encore que ferons-nous de la note de M. Ruchat , auteur d'une exac-

(d) Ruchat Traité des poids & des mesures , page 13.

titude si scrupuleuse, & d'une patience sans égale dans ces sortes de recherches, & qui fait le poids de Berne du demi pour 100 plus foible que le poids de marc.

Balancé entre plusieurs autorités, j'ai pensé que le poids de l'eau pourroit me donner au juste le poids de Berne. Le Journal œconomique me dit que $102\frac{1}{2}$ lots font le poids d'un pot d'eau de fontaine commune (a). Or $102\frac{1}{2}$ lots à 32 lots pour 17 onces font un peu moins de 54 onces & demi, suivant l'indication de Willomet font 52 onces & demi un peu moins, & suivant M. Ruchat $51\frac{1}{4}$ d'once. J'ai pesé le même pot qui m'a donné eau de fontaine 54 onces, eau du lac $54\frac{1}{8}$, eau de rivière $54\frac{1}{7}$, eau de puits $54\frac{1}{8}$, ces différences font peu considérables, & peuvent venir du vase plus ou moins rempli, autant que de la différence du poids spécifique des eaux. Quoiqu'il en soit, mon expérience est conforme à l'indication du Journal œconomique sur le pied de 32 lots pour 17 onces. Au reste le poids de l'eau est indiqué par divers auteurs d'une manière tout aussi peu uniforme que les contenances des mesures à bled, & la pesanteur de la livre.

Le Dictionnaire de Trevoux donne au pied cube d'eau douce 72 lb. de pesanteur, le spectacle de la nature lui en donne un peu plus de 70. M. Bion dans son traité sur la con-

(a) Journal œconomique 1760. Part. 1. pag. 3.

struction des instrumens de mathématiques pose en fait, qu'un pied d'eau de Seine pèse 69 lb. 12 onces, & que le poids de l'eau est la $\frac{1}{4}$ de mesure auquel il donne 946 lb. 10 onces, mais le Dictionnaire de Trevoux lui donne 977 $\frac{1}{7}$ lb., dont la quatorzième partie suivant la première indication fait 67 lb. 10 onces, suivant l'autre 67 lb. 14 $\frac{2}{7}$ d'once. Par mon expérience le pot de Berne pesant 54 $\frac{1}{4}$ onces, & ce pot étant de 145755 lignes au pied de Roi, c'est 69 lb. 7 $\frac{3}{8}$ onces. Le pot de Vevey 49 onces $\frac{1}{8}$ & $\frac{1}{8}$, & ce pot contenant 131123 lignes, cela revient à 70 lb. le pied cube, ce qui ne s'éloigne pas de beaucoup.

Le résultat de toutes mes recherches & de mes expériences est, que si le quarteron de Vevey, dont la contenance justifiée est de 879 pouces cubiques au pied de Roi, & de 1193 au pied de Berne, pèse jusqu'à 27 lb. beau froment, le quarteron de Berne compté pour 960 pouces de Berne pèsera jusqu'à 21 $\frac{3}{4}$ lb., au lieu qu'il pèseroit un peu moins de 20 $\frac{1}{2}$ lb. si la contenance n'étoit que de 940 pouces. Or puisqu'il est certain qu'il pèse d'avantage, je conclus que l'indication de M. Willomet est juste, d'où il s'enfuit que le setier de Paris fait un peu moins de 11 mesures de Berne, & le quarter de Londres environ 20 $\frac{1}{2}$ mesures de Berne. Or la Livre Sterling comptée à quinze francs
cinq

cinq sols , qui est le change assez ordinaire fait précisément 20 fr. 6 s. 8 d. monnoye de Berne , & ainsi la réduction est précisément d'autant de livres Bernoises, pour la mesure de Berne , que le quarter de Londres se vend de livres sterlins.

Il est donc évident , & la Table III. en fournit la table détaillée, que nous mangeons le pain dans ce pays , à très-peu de chose près, au même prix qu'en Angleterre. Vérité bien encourageante pour tout bon patriote. Appliquons - nous à perfectionner notre culture , & qui fait jusques à quel point de prospérité nous irions par ce moyen-là ? Si quelques fois nous éprouvons une cherté incommode , peut-être ne faut-il point en chercher d'autre cause que le trop bon marché des années précédentes.



The first of these is the
the second is the
the third is the
the fourth is the
the fifth is the

The sixth is the
the seventh is the
the eighth is the
the ninth is the
the tenth is the
the eleventh is the
the twelfth is the
the thirteenth is the
the fourteenth is the
the fifteenth is the
the sixteenth is the
the seventeenth is the
the eighteenth is the
the nineteenth is the
the twentieth is the

The twenty-first is the
the twenty-second is the
the twenty-third is the
the twenty-fourth is the
the twenty-fifth is the
the twenty-sixth is the
the twenty-seventh is the
the twenty-eighth is the
the twenty-ninth is the
the thirtieth is the